

# BILAN DE LA CONCERTATION

—  
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Plan National de  
Restauration de la Nature  
Du 23 mai 2025 au 23 août 2025

Floran Augagneur,  
Anne Berriat,  
Dominique De Lauzières  
Le 23 septembre 2025



## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
Avant-propos.....	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public .....	3
Les enseignements clefs de la concertation préalable .....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations du.de la garant.e formulées à l'issue de la concertation préalable .....	5
Introduction .....	6
Le projet/ plan/ programme objet de la concertation.....	6
La saisine de la CNDP .....	8
Garantir le droit à l'information et à la participation.....	8
Le travail préparatoire des garant.e.s .....	9
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation .....	9
Avis sur le déroulement de la concertation .....	11
Synthèse des arguments exprimés.....	12
Enseignements et controverses généraux .....	12
Enseignements et controverses par milieux ou thèmes.....	15
300 propositions du public formulées dans le cadre de la concertation préalable.....	27
Propositions transversales .....	27
Propositions du public sur les pollinisateurs .....	28
Propositions du public sur les milieux urbains .....	29
Propositions du public sur les milieux aquatiques.....	30
Propositions du public sur les milieux forestiers .....	31
Propositions du public sur les milieux marins .....	35
Propositions du public sur les milieux agricoles .....	36
Demande de précisions et recommandations au responsable du plan/ programme .....	38
Précisions à apporter de la part du responsable du plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées .....	38
Liste des annexes .....	39

## Glossaire des abréviations

AMP	Aires marines protégées
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CNDP	Commission nationale du débat public
DSF	Documents stratégiques de façade
DREAL	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EDF	Électricité de France
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GFI	Groupements Forestiers d'Investissement
HLM	Habitation à loyer modéré
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
OFB	Office français de la biodiversité
PLU	Plan local d'urbanisme
PNACC 3	3 <sup>e</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique
PNRN	Plan national de restauration de la nature
PPP	Partenariat public-privé
PRSE	Plan régional santé environnement
PSE	Paiements pour services écosystémiques
SAGE des Eaux	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux
SGPE	Secrétariat général à la planification écologique
SMCC	(Mécanismes financiers liés au carbone mentionnés dans le rapport)
SNB / SNB3	Stratégie nationale pour la biodiversité (3 <sup>e</sup> version)
SNML	Stratégie nationale mer et littoral
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable, avec l'aide de Pauline Lourier, stagiaire à la CNDP. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 23/09/2025 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du code de l'environnement), <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public. Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

## Synthèse pour les décideurs et pour le public

### Les enseignements clefs de la concertation préalable

La concertation préalable sur le Plan national de restauration de la nature s'est tenue du 23 mai au 23 août 2025. Elle a donné lieu à 12 082 contributions émanant de 3 499 participants ; 117 270 personnes ont visité le site de la concertation. A noter toutefois que, lors des principaux événements en présentiel, le public était principalement constitué d'institutionnels et de représentants des parties prenantes.

- Les enseignements généraux :

Même si plusieurs controverses, restituées dans le bilan de la concertation, ont structuré les débats, de nombreux consensus se sont exprimés permettant de dégager des enseignements clairs :

- Un sentiment d'urgence et une demande de crédibilité de l'action

Une large convergence s'est manifestée à propos de l'urgence d'agir. Elle est justifiée par l'érosion du vivant ainsi que par le décalage entre la rapidité des dégradations et les temps longs nécessaires à la réparation de la nature. Les contributions demandent des actions rapides, concrètes, mesurables, assorties d'indicateurs publics et de bilans intermédiaires permettant d'ajuster les trajectoires.

- Cohérence des politiques et pilotage clarifié

Le public exprime la nécessité d'éviter les injonctions contradictoires entre dispositifs (ZAN, PAC, SNB, eau, climat, mer) ou entre les objectifs affirmés et les évolutions législatives, mais aussi de stabiliser les moyens financiers affectés à leur mise en œuvre. Cette demande s'accompagne d'un appel à un pilotage interministériel lisible et à une gouvernance ouverte comprenant les acteurs publics, économiques, scientifiques, associatifs et les citoyens, en s'appuyant sur des instances régionales (DREAL, ARB) pour sa mise en œuvre.

- Territorialisation dans la planification existante

Un consensus se dégage sur la nécessité de décliner le PNRN dans les outils de planification existants (SRADDET/SCoT/PLU, SDAGE/SAGE, stratégies de façade/bassin) afin de rendre les objectifs opposables et opérationnels à chaque échelle.

- Réduction des pressions à la source

Les contributions du public s'accordent également sur la priorité de réduire les pressions (pollutions, artificialisation, usages incompatibles) avant ou lors de l'engagement de chantiers de restauration active.

- Connaissance, mesure et transparence

Les participants souhaitent l'instauration d'un cadre commun permettant une information claire du public et des décideurs sur les effets des actions mises en place : une méthode unifiée pour évaluer le "gain écologique" (comparant les situations ex-ante et ex-post) ; une plateforme nationale de données ouverte, avec cartographie et tableau de bord public des projets et résultats.

- Gouvernance participative, ingénierie et moyens

Des attentes fortes et répétées s'expriment sur l'association à la gouvernance de toutes les parties prenantes -acteurs, citoyens, guichets d'appui et centres de ressource - en s'appuyant sur l'ingénierie territoriale (animation, expertise, police...), ainsi que sur des financements pluriannuels permettant l'entretien post-chantier.

- Quelques enseignements par milieux

Ces enseignements ne sont pas exhaustifs, ils témoignent seulement d'une tendance nettement dégagée. L'ensemble des enseignements par milieux figure dans notre bilan.

- Milieux marins : Les constats sont partagés sur la vulnérabilité des habitats clés (herbiers/posidonies, frayères, récifs), le problème de la pollution d'origine terrestre (bassins versants), le problème du bruit et des risques de collision entre cétacés et navires et le besoin d'encadrement des usages (travaux en mer, pêche, etc.). Les principales demandes concernent le renforcement de la protection et des contrôles dans les AMP notamment, ainsi que la planification pour permettre la cohabitation des usages (dont EMR) avec des garanties environnementales.

- Milieux aquatiques : Les constats sont partagés sur la nécessité de lutter contre les pollutions chimiques, organiques et plastiques, la fragmentation ou la rectification des cours d'eau, les pressions agricoles et humaines ; la nécessité d'une gestion systémique à l'échelle du bassin-versant (ripisylves, reméandrage, zones d'expansion). Les principales controverses portent sur le point de savoir si une protection anti-crue est nécessaire ou s'il faut au contraire laisser faire le fonctionnement naturel; si des interventions ciblées sont utiles ou s'il faut préférer une approche globale; s'il vaut mieux favoriser la production agricole ou la qualité de l'eau ;

- Milieux agricoles : Des tensions fortes s'expriment autour du modèle agricole (utilisation d'intrants, taille des parcelles, agroécologie, prix et subventions). Les convergences concernent principalement le plan "haies", l'agroforesterie, le besoin d'accompagnement de la filière et de concertation.

- Forêts : Les principaux accords portent sur la nécessité de réduire les pressions : limiter les coupes rases, freiner les projets bois-énergie, diversifier les essences, privilégier la sylviculture à couvert continu, ainsi que de former et de sensibiliser le public et les acteurs à une approche moins consumériste de la forêt, eu égard à tous les services qu'elle rend (puits de carbone, régulation du climat, effets sur la santé, refuge de biodiversité...) ; les principales controverses concernent la nécessité d'intervenir ou non, la protection ou le réensauvagement, la migration assistée, le rôle de la filière, la régulation du gibier.

- Pollinisateurs : Les constats sont partagés sur le déclin marqué des pollinisateurs sauvages, le rôle central des haies, lisières et prairies fleuries ainsi que sur les impacts des pesticides et de la pollution lumineuse. La nécessité de restaurer des habitats continus (haies, arbres isolés, friches fleuries), de déployer des trames noires et d'adapter la gestion (fauche tardive et raisonnée, réduction de l'entretien et utilisation de végétaux d'origine locale) fait consensus. Les principales controverses portent sur la place respective des abeilles domestiques et sauvages (densité et implantation), le rythme de sortie des intrants (interdictions rapides ou trajectoires accompagnées), enfin l'équilibre entre la sécurité et l'entretien écologique des bords de route et espaces publics.
- Milieux urbains : La nature en ville est perçue comme un levier d'adaptation au changement climatique (îlots de chaleur, ruissellement) et de santé. Le constat d'un déficit de sols vivants et de manque d'espaces de proximité est récurrent. Les principaux enseignements portent sur la nécessité de désimperméabiliser, de végétaliser (arbres, haies, prairies), de créer des mares et des berges, de déployer des trames noires, d'intégrer ces objectifs dans les PLU/PLUi et de reconquérir de l'espace (mobilités douces, cours d'écoles "oasis"). Les principales controverses portent sur la "ville réensauvagée" opposée à des attentes de "propreté", les coûts d'entretien et les arbitrages d'usages, puis l'équité d'accès à la nature entre quartiers.

Plus de 300 propositions différentes ont été formulées par le public pendant la concertation pour améliorer la restauration de la nature et alimenter le Plan. Elles sont toutes restituées dans le bilan de la concertation.

### Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s formulées à l'issue de la concertation préalable

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, et sur la prise en compte des avis des participants

1. Planification intégrée : pour une meilleure cohérence et plus de visibilité, intégrer le Plan dans les outils de planification existants (SRADDET/SCoT/PLU et DSF), et à un niveau interministériel (SGPE);
2. Planification participative : associer le public et les parties prenantes à l'élaboration du Plan et à sa mise en œuvre en mettant en place une planification participative continue, c'est-à-dire en associant tous les publics à l'élaboration des documents de planification - les modalités de cette association doivent elles-mêmes être construites avec les parties prenantes.
3. Évaluation des pratiques et Information du public : fonder l'évaluation de la restauration sur des indicateurs mesurant l'évolution des pratiques et l'efficacité des mesures ; en rendre publics les résultats sur une plateforme de données ou un tableau de bord public.

# Introduction

## Le projet/ plan/ programme objet de la concertation

- Responsable du plan/ programme et décideurs impliqués :

La CNDP est saisie le 5 novembre 2024 par la Direction de l'Eau de la Biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la prévention des risques (MTEECPR).

- Objectifs du projet selon le porteur de projet

Le Plan national de restauration présenterait les mesures de restauration mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs, en précisant les seuils satisfaisants à atteindre pour les indicateurs, le choix des indicateurs lorsque plusieurs sont possibles, la quantification et une localisation indicative de la mise en œuvre de mesures de restauration. Les mesures de restauration peuvent être prises à l'échelle nationale (décret interdisant l'usage des pesticides en site N2000 par exemple), ou au niveau local (projet de restauration d'une tourbière à l'échelle d'un site par exemple).

- Contexte du projet

La mise en place du Plan national de restauration fait suite à l'adoption d'un Règlement européen sur la restauration de la nature adopté le 27 février 2024 par le Parlement Européen. Celui-ci devrait d'une part renforcer les mécanismes de protection existants (directives habitats et espèces) et d'autre part mettre en œuvre des mesures de restauration des écosystèmes au sens large (agricoles, forestiers, aquatiques et urbains) avec des objectifs sur des indicateurs.

Il doit s'articuler avec d'autres stratégies ou plans nationaux:

- [la stratégie nationale biodiversité](#)
- la stratégie nationale bas-carbone ([SNBC](#))
- la stratégie nationale mer et littoral ([SNML](#))
- [le 4ème plan national zones humides](#)
- [le 2ème plan nature en ville](#)
- le 3ème plan national d'adaptation au changement climatique ([PNACC 3](#)) ;

et locaux :

- [plans d'action territoriaux de la Stratégie nationale pour les aires protégées](#)
- plans régionaux santé environnement ([PRSE](#))
- Stratégies régionales biodiversité (SRB)
- Feuilles de route de la planification écologique (FRPE) ;
  
- Gouvernance

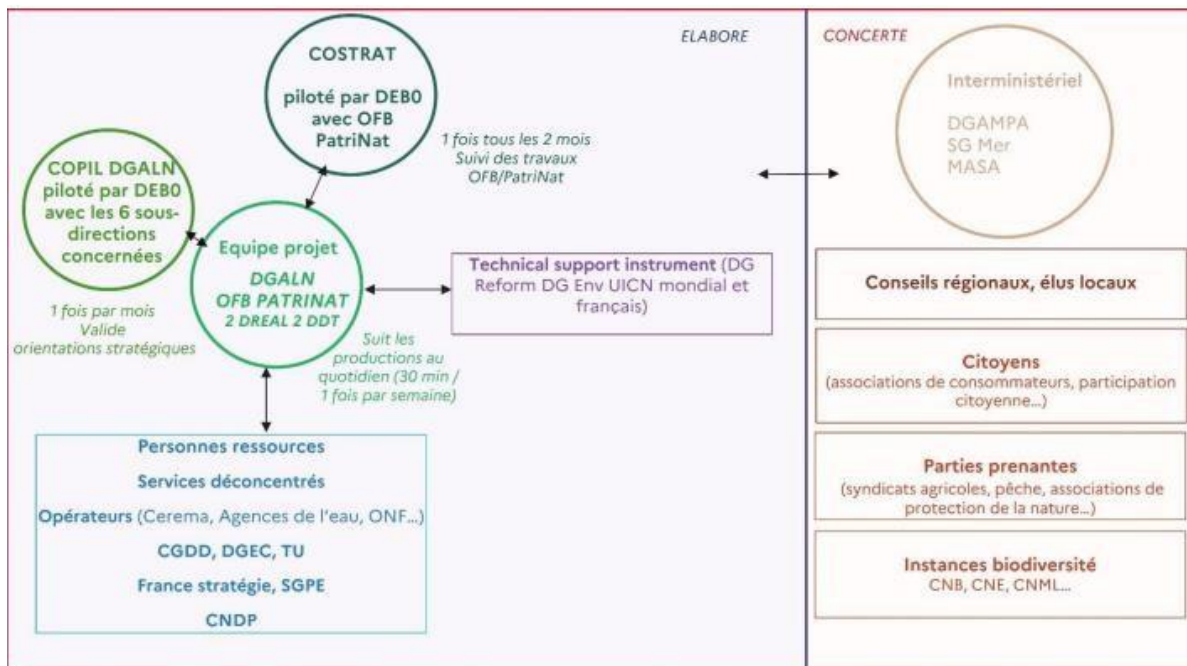


Figure 1 : Gouvernance du projet d'élaboration du Plan national de restauration

- Calendrier du projet

Une première version du Plan sera présentée à la Commission européenne en septembre 2026, pour une adoption définitive en septembre 2027. Les objectifs de ce plan feront l'objet de plusieurs révisions échelonnées, en 2030, 2040 puis 2050.

- Calendrier du projet et de la mise en service envisagée.



Source : Frise chronologique des échéances, issue du dossier du maître d'ouvrage

## La saisine de la CNDP

- Contexte de la concertation

Le futur Plan national de restauration devra être soumis à évaluation environnementale : il est dès lors soumis à examen de la Commission nationale du débat public, en vertu du IV du L. 121-8 du Code de l'environnement.

- Décision d'organiser une concertation

Par décision en séance plénière du 11 décembre 2024, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-8 du Code de l'environnement et selon les modalités de l'article R. 122-17.

Le calendrier a été fixé du 23 mai au 23 août 2025

## Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- Le rôle des garant.e.s

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Par une décision du 11 décembre 2024, la CNDP nomme M. Floran AUGAGNEUR et Mme. Anne BERRIAT garants de la concertation préalable (cf annexe). Par une décision du 5 mars 2025, Mme Dominique de

LAUZIERES est également nommée garante (cf annexe). La concertation préalable est donc garantie par une équipe de trois garants.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation post concertation préalable est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP.

## Le travail préparatoire des garant.e.s

Le travail préparatoire à la concertation mené par les garants est principalement composé d'entretiens avec plusieurs parties prenantes et scientifiques afin de cibler leurs attentes concernant cette concertation, ainsi que leurs points d'attention.

C'est pourquoi les garants ont rencontré des membres du Muséum national d'histoire naturelle, du Parc national des Ecrins, de l'association Humanité et biodiversité, de l'Association permanente des chambres d'agriculture, du Conseil national de l'alimentation, de la Ligue de protection des oiseaux, des cabinets et des services des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture, de l'Agence de l'eau Seine Normandie, de la FNSEA, de la Fondation pour la nature et l'homme, de l'INRAE et du CESE.

Par ailleurs, ils ont assisté à plusieurs présentations de rapports scientifiques concernant la biodiversité, notamment celle du rapport « Pour restaurer la nature et face à l'urgence, donnons l'envie d'agir » du Conseil économique social et environnemental (CESE), et la présentation du rapport IPBES au CESE.

Les garants ont également participé à un groupe de travail du Conseil national de la biodiversité initié par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité afin de préparer en amont la concertation.

L'élaboration du dossier de concertation par la maîtrise d'ouvrage a fait l'objet de discussions au mois de mars avec les garant.e.s, qui ont travaillé avec le maître d'ouvrage de manière itérative pour s'approcher d'une version complète et accessible au grand public.

Le dossier de concertation a fait l'objet d'une décision de validation de la CNDP lors de la séance plénière du 7 mai 2025 et le calendrier de la concertation a été fixé du 25 mai au 23 août 2025. Initialement prévue au printemps, avec un calendrier particulièrement serré lors de la décision de la CNDP du 7 mai, la concertation a notamment été retardée par le temps nécessaire à l'élaboration du dossier du maître d'ouvrage. La CNDP a alors demandé que les modalités soient ajustées afin de faciliter la participation des publics exposés à des contraintes saisonnières.

## L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Les modalités suivantes ont été définies par la maîtrise d'ouvrage, conseillée par les garants :

- Site internet de la concertation [restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr](https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr)
- Événements régionaux « La biodiversité près de chez moi », afin de permettre à toute personne d'échanger avec les décideurs ou leurs représentants et de faire le tour des principaux bassins

régionaux et catégories de milieux. Ces événements sont organisés par les représentants de l'Etat à l'échelle régionale.

- Un événement national en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental, à la suite de la publication d'un avis sur la restauration de la nature, pour traiter la question des pressions sur la biodiversité et le type de mesures de restauration à mener.
- Des webinaires thématiques sur la restauration écologique par écosystème avec une séquence questions/réponses
- Des débats auto-portés permettant de démultiplier l'organisation d'échanges pour couvrir davantage de territoires et varier les publics. Cet outil consiste à offrir la possibilité à toute personne ou collectif (habitants, associations, collectivités territoriales, syndicats d'entreprises, etc.) d'organiser une réunion, publique ou non, de leur propre initiative.

Utilisée à plusieurs reprises par la CNDP (débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie en 2018, débat public sur le Plan stratégique national de la politique agricole commune en 2020, dans l'accompagnement du Conseil national de l'alimentation en 2022, débat public sur le projet Penly en 2023), cette modalité avait également été proposée par la CNDP pour le Grand débat national en 2019. Grâce à ces expériences, un véritable savoir-faire a été développé pour cette modalité, notamment en termes de méthodes d'accompagnement dans l'organisation et dans la restitution des échanges. Un "Kit de débat" a été mis à disposition de tous et toutes sur le site de la concertation, permettant de guider l'organisation, l'animation et la restitution de la réunion locale. Les débats auto-portés ont été signalés à l'équipe d'organisation et référencés sur le site de la concertation.

- Un questionnaire en ligne pour apporter des informations au public et l'aider à formuler des observations et des propositions sur différentes dimensions de la restauration de la nature. Deux types de questionnaires sont disponibles : une version "longue" et une version "courte", afin de tenir compte du temps que le public interviewé souhaitait consacrer à l'exercice.
- La possibilité de déposer un cahier d'acteurs sur le site internet pour les parties prenantes et les institutionnels.
- La diffusion de l'adresse mail générique des garants sur le site de la concertation, à nouveau communiquée lors de chaque événement.

Dans la pratique, la concertation s'est organisée de la manière suivante :

- 13 événements régionaux, un par région métropolitaine
- 6 webinaires thématiques
- 12 débats locaux (organisés par un tiers)
- 2 rencontres scientifiques
- 77 cahiers d'acteurs déposés
- 12 082 contributions (toutes modalités confondues) de 3 499 participants,
- 117 270 visiteurs du site de la concertation.

Des points hebdomadaires ont été organisés entre la maîtrise d'ouvrage et les garants, afin d'échanger sur le déroulement de la concertation et d'opérer les ajustements nécessaires.

## Avis sur le déroulement de la concertation

Malgré les nombreuses recommandations des garants au maître d'ouvrage pour mobiliser les différents publics, le grand public (hors parties prenantes et institutionnels) a été peu présent dans les événements régionaux (Recommandations pour la mobilisation des différents publics aux événements régionaux "La nature près de chez moi" formulés par les garants et transmis au MO (cf annexe). Ainsi, l'un des participants à un événement régional s'est étonné d'être le seul représentant d'un public non-averti. De même, dans le forum, un participant se plaint de n'avoir appris qu'à la veille de sa clôture, par la presse, l'existence de la concertation. La concertation a ainsi rassemblé dans les événements en présentiel un public averti, composé principalement des services de l'Etat et de leurs interlocuteurs habituels.

La MO a répondu favorablement à la proposition des garants d'organiser une campagne de sensibilisation, conformément aux objectifs législatifs de la participation du public et afin de renforcer la mobilisation. Les garants se félicitent de cette campagne de mobilisation mais regrettent qu'elle ait débuté plus d'un mois après le début de la concertation préalable.

Le format des webinaires, par ailleurs parfaitement organisés et riches, ne facilitait pas l'expression du public : échanges possibles uniquement au travers du chat pour les premiers webinaires, pas de galerie des participants...

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

## Synthèse des arguments exprimés

Cette partie présente les principaux enseignements (points de consensus, controverses, etc.) des échanges de la concertation préalable. Elle est divisée en présentation des enseignements généraux (communs à tous les milieux) puis en enseignements spécifiques par milieu (pollinisateurs, urbains, maritimes, aquatiques, agricoles, forêts).

Les propositions du public pour la restauration de la nature sont restituées de manière exhaustive dans la partie 300 propositions du public formulées dans le cadre de la concertation préalable, page 25

### Enseignements et controverses généraux

Un besoin est très souvent exprimé : celui de "reconnecter l'humain au vivant". Il s'agit de l'idée selon laquelle la politique de restauration de la nature et le Plan National de Restauration doivent s'inscrire dans un projet de société : *"On le voit, seule une analyse globale, des mutations globales, des perspectives globales, appliquées à tout le système économique et humain, sont susceptibles d'apporter les réponses aux défis de notre temps. Il faut changer de principes, de modèles, de buts ; il faut changer de civilisation"* (extrait du forum, Une vision globale du monde), voire de paradigme : *" Il me semblerait bon de passer d'un paradigme de gestion à un paradigme de cohabitation avec les espaces naturels et les espèces qui leur sont inféodées."*

Quant à la confiance, des doutes sont exprimés sur la sincérité de la concertation et la volonté de l'Etat de mettre en œuvre les moyens pour rétablir un "bon état écologique" et compenser au moins partiellement la perte de biodiversité constatée à tous les niveaux. Ceux-là dénoncent un semblant de démocratie ainsi que le manque d'intérêt de l'Etat pour les questions de biodiversité et le manque de concrétisation dans des actions.

- Enseignements et consensus

#### 1 / Le sentiment d'urgence

Un premier point de consensus concerne la reconnaissance de l'urgence et la nécessité d'agir (contre le déclin de la biodiversité, besoin d'un plan crédible) car à ce jour « *les moyens consacrés [...] n'ont pas permis d'enrayer le recul* ».

Le public pointe le contraste entre la rapidité de la dégradation (de la biodiversité et du climat) et la lenteur des processus naturels sur lesquels les acteurs peuvent s'appuyer. Par exemple, les arbres sont présentés comme les champions de la préservation du climat et de la biodiversité mais leur croissance et leur capacité d'adaptation aux changements en cours sont lents (forum, questionnaire forêt). De cette différence d'échelle dans l'utilisation du temps naît le sentiment d'urgence d'agir. Sentiment d'urgence exacerbé par les risques pour la santé en lien avec les pratiques de l'agriculture conventionnelle (sont principalement mentionnés les cancers attribués aux produits phytosanitaires), avec un point particulier dans le forum sur la santé des enfants.

## 2/Critique de l'incohérence législative et réglementaire

Le public ainsi que les parties prenantes appellent à une articulation cohérente des politiques afin d'éviter les injonctions contradictoires. Il faut « *assurer la cohérence des politiques publiques* » (Medef) et « *maintenir une cohérence entre les mesures proposées pour la restauration et les diverses contraintes réglementaires* ». Les critiques d'une remise en cause des dispositions législatives comme la 'zero artificialisation nette', l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes et "*le maintien de nombreuses subventions néfastes à la biodiversité*" sont souvent mentionnées comme exemples de ces incohérences. Les demandes de retrait de la Loi Duplomb se sont également exprimées pendant ce cadre.

L'appel à la cohérence concerne notamment les différents dispositifs : "*une attention doit être portée à la cohérence de ce plan avec les autres dispositifs tels que PAC, fonds structurels, SNB3, PNMZH, etc.*" ; ainsi que les financements : "*Nécessité d'une cohérence entre le niveau d'ambition du plan national de restauration et les financements disponibles*" (FNSEA). Afin d'assurer la cohérence des politiques publiques environnementales, il est fréquemment demandé d'*intégrer la restauration de la nature dans la planification écologique* ». La nécessité d'un pilotage interministériel est affirmée.

Un consensus apparaît également sur la nécessité d'articuler les échelles de gouvernance : avec un cadre national lisible (articulé avec l'existant, SNB 2030, ZAN, Natura 2000, PAC, etc.), une territorialisation forte (façades/bassins/massifs/villes et territoires urbains) et une place structurée pour les usagers et filières. "*Les concertations doivent être présentes à toutes les échelles (département, régions, national) et pour tous travaux ayant un lien avec la profession agricole (Commissions locales de l'eau, Agences de l'eau, CRB, etc.)*". L'État doit soutenir et accompagner cette gouvernance.

## 3/ L'importance d'une gouvernance participative et éclairée

Il y a également consensus sur le besoin d'une gouvernance participative. La nécessité d'une participation/coopération continues (acteurs économiques, associations, collectivités, gestionnaires) dans la gouvernance et la mise en œuvre — y compris au niveau des grandes villes - est régulièrement rappelée.

Et d'une gouvernance éclairée : la nécessité d'agir en s'appuyant sur la connaissance, notamment la connaissance scientifique, mais sans bloquer l'action : mise à jour des données, retours d'expérience, adaptation des mesures.

## 4/ Quelle protection ? Quels moyens ? Quels accompagnements ? Quelles évaluations ?

Les participants soulignent des contradictions dans la politique de protection et critiquent l'augmentation de surface protégée pratiquée au détriment de la qualité de la protection. En ce sens, des contributions dénoncent ce qui est perçu comme une « *importante dérive* » : « *la DCSMM vise l'état écologique, non la surface fermée* ».

Pour passer de l'intention à l'action, il est demandé des moyens et de l'ingénierie à la hauteur (accroissement des moyens conséquents, financements pluriannuels, etc.). Le besoin d'indicateurs de suivi et de références partagés (bon état/fonctions écologiques) fait également consensus pour permettre un suivi public et des évaluations. Certains recommandent « *que le Plan national comporte des actions concrètes et mesurables, avec des indicateurs de suivi de la mise en place opérationnelle des actions du Plan de restauration* ».

Publier des indicateurs de suivi ou des bilans intermédiaires, permettrait de piloter et ajuster les trajectoires dans le temps et de garantir la transparence des résultats des actions de restauration.

## 5/ Restauration active et restauration passive

Les contributions du public s'accordent sur la nécessité de « *commencer par préserver ce qui existe* ». L'allègement des pressions serait le plus efficace en matière de restauration.

Pour certains, le meilleur moyen d'alléger les pressions serait de mettre en place un accompagnement des activités au changement. L'arrêt d'intrants de synthèse est souvent cité comme un défi pour le milieu agricole qui nécessite un accompagnement de l'État et un soutien aux filières en difficulté. L'accompagnement est également technique, en termes de formations, etc.

## 6/ Lien avec le changement climatique

La restauration de la biodiversité est considérée comme d'autant plus importante qu'elle peut contribuer à limiter les effets du changement climatique. Par exemple avec les zones humides qui régulent le cycle de l'eau ou avec la couverture végétale et les canopées qui maintiennent la fraîcheur, ou encore avec la renaturation des milieux urbains pour créer des îlots de fraîcheur (Toutefois, les différentes contributions ne donnent pas au changement climatique la même importance).

- Principales controverses générales

Les principales controverses transversales à tous les milieux, ont principalement porté sur :

- Faut-il laisser faire la nature ou intervenir ?

Cela est particulièrement important au vu du changement climatique. Dans les contributions, il y a souvent controverse sur la façon d'anticiper et d'accompagner ses effets : pour certains il faut le laisser venir, on doit par exemple accepter la disparition de certaines espèces et accueillir les nouvelles, pour d'autres il est préférable de lutter contre les espèces invasives pour aider le maintien des espèces actuelles.

- Comment concilier économie et biodiversité ? Protection stricte vs co-usages durables

Que ce soit concernant les milieux agricoles, les forêts ou les milieux marins, les objectifs de protection de la biodiversité sont souvent opposés à la préservation des intérêts socio-économiques (des agriculteurs, des exploitants forestiers, des pêcheurs, transporteurs maritimes, acteurs de la filière éolienne etc.). Cette controverse s'incarne principalement dans les réponses à apporter : faut-il garantir des espaces libres sans activité humaine (sous cloche) ou au contraire assurer la compatibilité des usages ?

- Quels outils économiques ? éco-conditionnalité vs incitation/compensation

Alors que, pour certains, il s'agirait de conditionner les soutiens publics aux pratiques favorables à la restauration de la nature, pour d'autres il s'agirait plutôt de renforcer les incitations proportionnées avec compensations pour coûts de transition ou de renforcer la réglementation avec interdiction des pratiques polluantes et destructrices.

- Connaissances et actions : "données d'abord" vs "agir en apprenant"

Alors que certains appellent à clarifier des références (BEE, habitats d'espèces), combler les lacunes de données et articuler les zonages avant de prendre des décisions et de normer, d'autres appellent à l'inverse à ne pas bloquer l'action par manque de connaissance et avancer via des cadres adaptatifs, suivis et retours d'expérience.

- Quelle temporalité ? actions ou interdictions immédiates vs trajectoires progressives et phasages  
Alors que pour certains l'urgence nécessite des actions fortes et immédiates, pour d'autres il serait plus utile d'afficher des trajectoires différenciées selon les contextes (climats, bassins, massifs, façades) avec l'établissement de jalons intermédiaires.

## Enseignements et controverses par milieux ou thèmes

- Enseignements et controverses - pollinisateurs

### Enseignements

En ville et dans les campagnes, la santé des pollinisateurs est en lien avec la végétalisation des espaces disponibles. En milieu urbain, le public est favorable aux murs et toitures végétalisés, à la création de parcs, à la désartificialisation des sols, mais aussi au développement des transports en commun avec pour but la réduction de l'espace dédié à la circulation automobile.

Dans les campagnes, c'est le souhait d'une création nette de linéaires de haies qui s'exprime, sans rencontrer d'opposition, à condition de faire l'objet d'un accompagnement financier pour les agriculteurs et d'une politique constante de la part des gouvernements, se traduisant par des crédits budgétaires suffisants et reconduits d'année en année.

Les pollutions lumineuses sont souvent citées comme une cause de disparition des pollinisateurs et leur réduction est souhaitée, accompagnée de plans d'extinction ciblés et de mise en place de trames noires. Il serait nécessaire d'alléger la pression lumineuse par des extinctions ciblées et des plans communaux.

Enfin, le public exprime de façon consensuelle un souhait de développement et de meilleure utilisation des connaissances scientifiques, de mise en place d'indicateurs standardisés et publiés, ainsi que d'actions de communication et de sensibilisation auprès des communes, des écoles et des clients des jardineries.

Les contributions expriment l'urgence de préserver ce qu'il reste de biodiversité, à commencer par la protection des habitats, qu'il s'agisse des haies encore existantes, des arbres, des fleurs, des lisières ou des talus.

Elles donnent la priorité à la réduction rapide des pesticides et expriment une forte demande de sortie des néonicotinoïdes, avec un plan de substitution. Le public est souvent favorable à l'interdiction d'utiliser des pesticides en période de floraison, sans en préciser les modalités.

Enfin les demandes d'indicateurs publics sur l'abondance et la diversité des pollinisateurs, de financements dédiés et suivis, ainsi que d'un appui technique par les DREAL, l'OFB, les agences de l'eau, et les collectivités locales reviennent avec insistance.

### Principales controverses sur les pollinisateurs

Le souhait de voir basculer une agriculture considérée comme industrielle vers une agriculture biologique ou vers l'agroforesterie revient à de nombreuses reprises dans les argumentaires précédant les propositions.

Il s'accompagne de doutes sur la volonté du Gouvernement de mener à bien une politique en faveur de la biodiversité. Ceux-ci portent même sur la sincérité de la concertation en cours et traduisent la lassitude, voire l'exaspération du public, le plus souvent très qualifié, qui a pris soin de répondre à la concertation.

A l'inverse, deux arguments sont avancés contre l'agriculture biologique : elle serait trois fois moins productive que l'agriculture conventionnelle et les agriculteurs biologiques emploieraient des polluants éternels tels que le sulfate de cuivre et le spinosad.

Sur l'utilisation des produits phytosanitaires, deux positions distinctes sont exposées. Selon des répondants, il faudrait interdire d'urgence les pesticides et les fongicides. Cet avis se traduit par une forte opposition à la loi Duplomb, fréquemment exprimée. D'autres, au contraire, sont favorables à la fin progressive du recours à ces substances, ainsi qu'à des dérogations ponctuelles avec un accompagnement technique des agriculteurs.

Le rôle de l'apiculture dans la préservation des pollinisateurs donne aussi lieu à des avis opposés : certains souhaitent que cette activité soit encadrée, voire limitée, pour préserver à la fois l'équilibre avec d'autres pollinisateurs moins connus et des espaces sensibles tels que les prairies sèches ; d'autres estiment qu'il n'y a pas lieu de limiter cette activité, la confiance dans les apiculteurs professionnels et la gestion des difficultés au cas par cas étant considérées comme suffisantes.

Enfin, la gestion des espaces verts en ville, des bordures fleuries dans les campagnes et des bords de route fait l'objet de controverses portant sur l'origine des semences – faut-il recourir exclusivement à des semences locales ou accepter des mélanges horticoles non-locaux s'ils sont plus disponibles ou moins coûteux ? - comme sur les impératifs de prévention des incendies et de sécurité routière imposant de faucher les bords de route.

- Enseignements et controverses - milieux urbains

### Enseignements

#### Consensus sur la nécessité de la biodiversité en ville

Unaniment, les participants énumèrent les bienfaits de la nature en ville : elle contribue à la baisse de la température, à la diminution des îlots de chaleur, embellit les villes et sert de refuge pour la biodiversité, elle diminue également le risque d'inondations. Ils évoquent la fraîcheur, la beauté, un air plus sain, moins de place pour les voitures et se réjouissent d'admirer les arbres, les couleurs, les oiseaux et les insectes, les hérissons et les écureuils en se promenant, où que la nature ait pris le dessus.

C'est particulièrement vrai en ville car cela permet de « *prendre l'air, se recentrer* », réduire son niveau de stress grâce au chant des oiseaux et au bourdonnement des insectes après des journées stressantes.

Pour beaucoup, c'est une question de santé : moins de stress, moins de bruit, un air plus sain, un moyen de se connecter à la nature et se ressourcer. Et en période de températures élevées, profiter de l'ombre de grands arbres est essentiel. « *Tout le monde mérite de respirer et d'entendre les oiseaux* ».

Beaucoup préfèrent les grands espaces laissés en zones naturelles, sans contrôle, aux « *pelouses manucurées et minuscules massifs de plantes non endémiques...* ». Et regrettent la bétonisation systématique aux abords des cours d'eau.

Il est essentiel, pour eux, de sensibiliser enfants et adultes à la nécessité de se reconnecter à la nature, surtout en ville, où on constate une trop forte présence de béton, trop de chaleur et trop de pollution. L'omniprésence des revêtements induit en effet beaucoup d'effets négatifs sur l'atmosphère et le cadre de vie : réchauffement, imperméabilisation, asphyxie de la microfaune, augmentation du risque inondations...

« *Mettre la nature au cœur des villes permettrait aux urbains de se rappeler que la nature existe, même très simplifiée. Et que oui, il peut y avoir des inconvénients (...) (feuilles mortes, chiures d'oiseaux, présences d'insectes, chant des grenouilles)* ».

### Comment introduire plus de nature en ville

Il faut d'abord une volonté politique de mettre en place une « *gestion favorable à la biodiversité (...) pour recoloniser les espaces urbains (...) et tisser un véritable réseau écologique où chaque espace - bois, parcs, squares, berges, canaux, cours d'eau, voies ferrées, rues, trottoirs, toits végétalisés - devient un refuge pour la faune et la flore, jusqu'au cœur de la ville dense* » (cahier d'acteur Ville de Paris). Faire passer les critères écologiques devant les critères esthétiques fait partie de cette stratégie qui ne vise rien de moins que transformer la cité, en l'occurrence Paris, en « *ville-jardin* ». Portées par cette même volonté, d'autres collectivités – Ile de France, ville de Metz, ville de Romans sur Isère... – mettent en œuvre des actions ponctuelles pour transformer un parking désaffecté en jardin sauvage, faire réapparaître une rivière enterrée, renaturer les berges d'un cours d'eau... Des participants soulignent la réversibilité rapide et encourageante dès lors que l'on met en place un projet de renaturation.

Pour cela, il faut voler de la place aux voitures, désimperméabiliser, remplacer le béton par des îlots de fraîcheur végétalisés (prairie, fleurs, arbres...), des jardins publics et collectifs, privés ou partagés, soutenir le jardinage citoyen (restitution de compost, marchés aux plantes, animations jardinage dans les quartiers...), protéger ou replanter les haies, car elles servent de refuge et de garde-manger aux espèces sauvages et apportent fraîcheur et ombrage aux citadins. Des participants recommandent aussi de protéger les bois et de favoriser la forêt en ville, de transformer les cours d'écoles en « *cours oasis* » afin de rapprocher les enfants de la nature (en développant des projets pédagogiques sur la biodiversité), d'offrir aux patients des hôpitaux des parcs et jardins pour améliorer leur santé, d'enherber les parkings, engazonner les cimetières, limiter fortement la minéralisation des rues piétonnes et des places en plantant des végétaux et en organisant la circulation sur des chemins perméables, faire grimper des plantes sur les murs, végétaliser les toit-terrasses etc. Il s'agit de rendre à la nature chaque surface de béton « *non essentielle* », y compris dans les quartiers défavorisés car « *il est insultant de leur retirer jusqu'à la nature !* ». Ce n'est pas la surface d'une action qui est importante : « *Chaque centimètre carré compte !* ».

La densification de l'habitat et le développement des transports en commun et voies pour les modes doux s'imposent dans cette démarche car ils permettent de récupérer des surfaces à renaturer.

Certains estiment nécessaire de réserver des espaces où la population peut accéder (parcs, square etc ...) et des espaces réservés uniquement à la biodiversité non ouverts au public.

L'importance de désimperméabiliser et de favoriser l'infiltration des eaux de pluie est souvent évoquée comme prioritaire pour prévenir les inondations, ainsi que la végétalisation des fossés.

La préservation des milieux aquatiques en ville (mares, bassins, cours d'eau) contribue à la rafraîchir et joue un rôle écologique essentiel en formant la trame bleue qui permet à de nombreuses espèces de se reproduire, s'alimenter, se réfugier ou se déplacer.

Limiter l'éclairage en ville, mettre en place des trames noires, c'est aussi protéger les espèces sauvages et favoriser leur développement.

Bref il y a consensus pour mettre en place toutes ces initiatives en même temps et faire feu de tout bois, « *agir partout à la fois* ».

Certains suggèrent de soumettre au choix des habitants des projets de renaturation plutôt que de les leur imposer et jugent indispensable de les impliquer dans la démarche de renaturation. « *L'enjeu de renaturaliser la ville va plus loin qu'un simple enjeu écolo : c'est social, sanitaire, économique, politique* ».

### Principales controverses

De nombreux citoyens rêvent d'une ville « *réensauvagée* » alors que certaines collectivités, pensant répondre à un besoin des habitants, s'efforcent de maintenir des espaces publics sans mauvaises herbes, des pelouses « manucurées », des rues propres... « *Poétiser la rue ....L'arrêt des interventions de nettoyage pendant le confinement a laissé s'exprimer des tas d'espèces (coquelicot, chicorée, etc ...) et c'était magnifique* ». « *Voulons-nous du bien être ou des routes propres et des places de parking ?* »

Pour certains il s'agit de faire évoluer les mentalités aussi bien côté collectivité que côté citoyen : « *Les services des espaces verts des villes doivent sortir de la logique du faire propre, qui consiste à tailler et tondre tout le temps (...); les citoyens (...) doivent désapprendre leur « phobie » de la nature en ville.* ». « *Il faut des zones de fouillis végétal. Il faut des herbes folles, des haies diversifiées, des jardins qui en soient vraiment. Il faut des tas de bois morts, il faut des souches ...Il faut de la vie, de la mort, il faut de tout. Et pas seulement 3 arbres plantés sur une place, ou un parc installé à la va vite avec une haie de troènes et 1 énième platane !* »

Alors que la végétalisation des villes est un sujet qui revient très fréquemment dans les contributions, le volume et le traitement des déchets est moins abordé par les participants, malgré leur importance dans la gestion d'une ville. Le cahier d'acteurs de Montpellier Méditerranée Métropole aborde cette question en rappelant l'engagement de l'agglomération dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse « Zéro Déchet ». Cette politique de transition écologique comprend notamment un axe dédié à la prévention et à l'économie circulaire dans lequel des perspectives de valorisation des biodéchets en faveur de la biodiversité sont formulées. Le territoire indique toutefois qu'il est contraint de lutter contre les dépôts sauvages et rejets illégaux par des actions de surveillance et la mise en place de projets de détection via des outils d'intelligence artificielle.

- Enseignements et controverses - milieux aquatiques

### Enseignements

#### *Pollution chimique, organique et plastique*

Les contributions soulignent que les cours d'eau subissent une forte pression liée à la pollution chimique (pesticides, métaux lourds), organique (effluents agricoles et urbains) et plastique. Ces polluants

rendent l'eau toxique, diminuent l'oxygène disponible et provoquent la mortalité de nombreuses espèces. La pollution médicamenteuse, par exemple, peut altérer le sexe des poissons. Ces contaminations entraînent une diminution durable de la biodiversité et affectent également les organismes du sol, fragilisant la capacité naturelle des sols à filtrer l'eau.

#### *Impacts des aménagements artificiels*

Les aménagements comme les digues, enrochements et terrassements limitent l'expansion naturelle des eaux dans les prairies et empêchent le développement de végétation riveraine. La modification des lits, la disparition des méandres et le compactage des sols réduisent l'infiltration de l'eau, accélèrent le ruissellement et augmentent les risques d'inondation et de sécheresse pour l'agriculture. Les barrages et seuils fragmentent les habitats, entravent la migration et la reproduction des espèces, limitent l'autoépuration naturelle et réduisent la diversification des milieux, l'existence de zones refuges et l'alimentation des nappes phréatiques.

#### *Pression agricole et humaine*

Les activités agricoles et humaines contribuent à la dégradation des cours d'eau par le surpâturage, le drainage des terres et la recherche de rentabilité systématique. Cette détérioration impacte directement les usages humains : accès à l'eau, pêche, agriculture et maintien de la biodiversité.

#### *Gouvernance et approche globale*

Les contributions insistent sur le fait que tous ces facteurs sont interconnectés et nécessitent une approche globale. La protection des cours d'eau doit intégrer la préservation des milieux et la diffusion d'informations fiables aux habitants, notamment sur les points de captage vulnérables. Le rôle de la ripisylve est mis en avant : elle favorise la présence d'animaux, filtre les polluants, stabilise les berges et apporte de l'ombre, contribuant à limiter le réchauffement de l'eau. Une gestion systémique à l'échelle des bassins versants est essentielle pour restaurer durablement la qualité et la biodiversité des cours d'eau.

#### Principales controverses

##### *Gestion active versus non-intervention*

Une tension récurrente concerne le degré d'intervention humaine dans les écosystèmes. Certaines contributions défendent une gestion active pour restaurer ou maintenir les milieux, tandis que d'autres préconisent de laisser les écosystèmes se réguler naturellement lorsqu'ils ne sont pas perturbés, afin de limiter les impacts des interventions.

##### *Approche globale versus interventions ciblées*

Une des principales controverses porte sur l'échelle des interventions. D'un côté, certaines contributions plaident pour une action globale à l'échelle des bassins versants afin de traiter l'ensemble des enjeux de manière systémique. De l'autre, certaines voix recommandent des interventions très ciblées, plus rapides et moins coûteuses, mais qui risquent de négliger les interconnexions écologiques et les effets à long terme. Cette tension traduit un débat entre efficacité locale immédiate et cohérence globale.

### *Protection contre les inondations versus restauration écologique*

Les digues, enrochements et terrassements constituent un autre point de controverse. Si ces aménagements répondent à une logique de protection des territoires contre les crues, ils entravent le fonctionnement naturel des rivières : disparition des méandres, limitation des zones humides et diminution de la biodiversité. Les contributions montrent que concilier sécurité humaine et restauration écologique reste un défi majeur. Un élément avancé consiste en la régulation autonome du milieu.

### *Production agricole versus qualité de l'eau*

Les pratiques agricoles génèrent des tensions entre objectifs de production et préservation de la qualité de l'eau. L'utilisation de pesticides, l'élevage bovin et le drainage des terres augmentent les rendements mais dégradent les cours d'eau et les sols. Cette opposition illustre la difficulté d'équilibrer la sécurité alimentaire et la santé des écosystèmes aquatiques.

### *Restauration des zones humides et perception sanitaire*

Certaines contributions expriment des inquiétudes liées à la restauration des zones humides, évoquant notamment la prolifération de moustiques et le risque de maladies vectorielles. Ce point souligne que les projets de restauration doivent être accompagnés d'une gestion adaptée des risques.

### *Répartition des responsabilités*

Enfin, les contributions montrent qu'il existe un débat sur la répartition des responsabilités entre acteurs publics et citoyens. Certaines contributions soulignent que la protection et la restauration des cours d'eau nécessitent une volonté politique forte et des moyens dédiés, tandis que d'autres soulignent que l'engagement individuel et local est également essentiel pour assurer l'efficacité des mesures.

- Enseignements et controverses sur les milieux agricoles

### Enseignements et controverses

Les contributions sur les écosystèmes agricoles posent la question de savoir ce qu'est la nature : est-ce qu'une terre cultivée, une nature contrôlée, des monocultures en font partie ? Comment définir la santé de ces écosystèmes et quels sont les indicateurs qui permettent de l'apprécier ? Les milieux agricoles ont-ils besoin de la nature pour fonctionner ?

A ces questions, comme à beaucoup d'autres, le public a répondu par des propositions fortes mais peu consensuelles. Souvent favorables à la levée des pressions comme au changement de modèle agricole, elles donnent lieu, sur le forum, à des échanges vifs, niant parfois la compétence de l'intervenant sur le sujet qu'il a choisi d'aborder, traduisant des oppositions marquées sur le modèle économique qu'il faudrait encourager. S'il y a un enseignement à retirer de l'ensemble des contributions, c'est bien que le fonctionnement des écosystèmes agricoles et son évolution suscitent des points de vue antagoniques.

Un intervenant déclare notamment : « *le monde agricole n'est pas un jardin pour poster une belle photo sur TIKTOK. C'est un monde économique qui produit des richesses et nous nourrit. Chaque composante de l'écosystème est importante et interdépendante. Les haies et les arbres ne sont que la partie visible* ». Un autre que « *90% des urbains aujourd'hui ne comprennent plus les contraintes de l'agriculture et donc*

*de la Nature. Ouvrir des sentiers de randonnée ou des parcs naturels avec de l'argent public que nous empruntons ne sert à rien, sauf à donner bonne conscience à nos écologistes fonctionnaires. »*

D'autres, au contraire, considèrent l'agriculture conventionnelle et l'artificialisation des sols comme une « *privatisation* » ou un « *accaparement du paysage* » au profit d'un petit nombre. De même, un participant mentionne à propos de l'agriculture conventionnelle, « *un système productiviste devenu prédateur* » « *on a besoin de la biodiversité pour maintenir l'équilibre qui porte la vie* » (forum). L'utilisation d'engrais minéraux azotés est critiquée pour ses émissions de gaz à effet de serre, les pesticides pour leur effet sur la santé, notamment l'augmentation des cancers des voies digestives.

C'est parfois l'économie de l'agriculture dans son ensemble qui fait l'objet de critiques. Ainsi, l'un des répondants affirme : « *On dit que les agriculteurs sont obligés d'utiliser les engrais (ils en meurent souvent) pour rembourser les dettes contractées pour acheter des machines agricoles monstrueuses. Et donc, qu'ils ne peuvent changer leur mode de fonctionnement. Ne faudrait-il pas s'en prendre aux banques qui les rendent esclaves ?* »

La plupart des solutions proposées, par les réponses aux questionnaires comme par les cahiers d'acteurs, consiste à ne plus recourir aux produits phytosanitaires pour remplacer leur effet par les services gratuits que rendraient des écosystèmes en meilleure santé. Il en découle un ensemble de suggestions portant sur l'évolution des surfaces cultivées, la taille des exploitations, la polyculture, la fixation des prix et l'attribution des subventions.

Le Gouvernement est notamment invité à mettre en place « *un plan Marshall pour les haies* », à préserver ou restaurer les chemins creux, à développer l'agroécologie et l'agroforesterie, afin qu'elles restaurent les sols, favorisent la biodiversité, réduisent les intrants chimiques et soutiennent des modèles agricoles durables. L'agroforesterie semble d'ailleurs être la proposition la mieux partagée, à la fois par le public et par les professionnels, notamment les chambres d'agriculture. Pour ces dernières, « *Les agriculteurs sont parmi les premiers acteurs concernés par la perte de la biodiversité. Des actions en sa faveur sont donc reconnues comme nécessaires, mais ne peuvent se réaliser aux dépens de la bonne santé économique et sociale des exploitations agricoles* ».

Plusieurs intervenants réclament une fixation des prix et des subventions plus favorables aux produits issus de l'agriculture biologique et souhaitent le développement de la consommation locale. D'autres soulignent la nécessité de développer la formation des futurs agriculteurs en agriculture biologique.

Les professionnels expriment dans leur ensemble une forte demande de concertation et d'accompagnement financier. Certains demandent que l'attribution des aides de la PAC soit modifiée au bénéfice des petits agriculteurs, ceux qui en ont le plus grand besoin.

- Enseignements et controverses - forêt

### Enseignements

#### *Il faut changer notre manière de gérer les forêts*

La nécessité de réduire les pressions sur la forêt est relativement partagée : repenser les coupes (stop aux coupes rases sauf pour raison sanitaire validée par l'ONF et arrêt des subventions de ces coupes rases<sup>1</sup>), protéger les sols, ralentir, arrêter de traiter la forêt comme une usine à bois, planter intelligemment, pas n'importe quoi, pas n'importe où. Pas de monocultures rapides, pas d'espèces venues d'ailleurs, plutôt des arbres locaux, diversifiés, capables de résister ensemble, de s'entraider, de traverser les tempêtes. Des points de vue convergent également sur la nécessité de basculer vers la sylviculture mélangée à couvert continu, avec maintien du vieux bois et diversification des essences.

Il faut trouver, par une gestion raisonnable, un équilibre entre les différentes fonctions des forêts (production, protection, fonctions sociale et environnementale) et sortir des logiques exclusivement marchandes, au détriment de la biodiversité : limiter l'exploitation au bois d'œuvre nécessaire à la construction/menuiserie et l'utilisation du bois comme source d'énergie aux résidus de l'exploitation (élagage, branches, chutes, sciure). Certains réclament même un moratoire sur les projets de bois énergie démesurés (tels que Gardanne) dont le bilan n'est pas certain. Certains l'affirment : « *Utilisons les bons termes : lorsque les forestiers laissent trois pauvres arbres au milieu d'un désert qui était auparavant une forêt luxuriante, ils appellent ça de la gestion forestière ! Bon! C'est une coupe rase et les trois pauvres arbres tomberont à la première tempête. Que ces gens aient des aides pour replanter alors qu'ils bousillent un écosystème qui fonctionne bien mieux sans eux, c'est scandaleux* ».

#### *Introduire un nouveau regard sur la forêt – formation / sensibilisation*

La nécessité de faire évoluer la culture des forestiers vers une gestion des écosystèmes forestiers plutôt que la seule production de bois conduit de nombreux contributeurs à recommander de faire évoluer la formation des forestiers. Ils rappellent que les services rendus par la forêt (rôle de puits de carbone, régulation du climat, effets sur la santé, refuge de biodiversité...) sont multiples et ne sont pas tous évaluables ; ils ne peuvent en tout cas être réduits à la seule exploitation forestière.

Il semble également à beaucoup nécessaire de sensibiliser les jeunes au « *trésor* » que représente la forêt. Les mêmes participants recommandent d'offrir aux techniciens, aux élus et aux propriétaires privés une formation sylvicole adaptée aux nouveaux enjeux (sylviculture à couvert continu, protection des sols, biodiversité...).

Certains vont même jusqu'à suggérer de mettre en place des travaux d'intérêt général orientés forêt ou un service obligatoire « *restauration de la forêt* ».

#### *Diversifier les espèces et les milieux pour atténuer les effets du changement climatique*

Au regard des évolutions dues au changement climatique, et comme toute monoculture intensive, le système sylvicole actuel n'est pas viable aux yeux de beaucoup : les boisements artificiels, notamment de résineux, ne sont pas résistants et résilients face aux aléas climatiques, aux maladies et aux ravageurs et ne remplissent pas ou peu les services écosystémiques d'une forêt, excepté celui de production de bois.

Il faut donc diversifier les espèces introduites, afin de maximiser les chances d'en voir certaines s'adapter au climat et aux enjeux de demain, à l'inverse de la monoculture intensive. « *La diversité, c'est la force des forêts* ». En outre, les forêts peuplées d'essences locales et diversifiées résistent mieux aux feux de forêt que les monocultures.

Pour cela, il faut mettre des gardes-fou aux aides, afin qu'elles ne soient pas captées seulement par les grosses coopératives qui nuisent au développement de filières adaptées finement aux territoires.

Parallèlement il faut maintenir une diversité de milieux : strate arborée, zones humides, milieux aquatiques mais aussi milieux semi-ouverts ou ouverts comme des prairies permanentes et des landes, pour une mosaïque forestière variée.

#### *Laisser la forêt libre, la « ré-ensauvager »*

Les participants recommandent souvent de maintenir de vastes espaces de forêt naturelle en libre évolution pour permettre l'apparition de géotypes plus résistants au changement climatique et donner aux écosystèmes forestiers la possibilité de trouver un équilibre propre face au changement, d'assurer leur protection par le maintien d'une ambiance forestière confinée, avec leurs essences autochtones,

sans chercher à la "sauver" par l'intervention humaine. Ces surfaces à gestion conservatoire (ou espaces témoin en libre évolution) devraient représenter, selon eux, au moins 10% du territoire forestier. Une observation précise des dynamiques naturelles doit accompagner cette « sanctuarisation » afin de mieux orienter les choix d'actions sur les forêts en dépérissement.

Prioriser la régénération naturelle des forêts est pour beaucoup le seul moyen de rétablir un bon fonctionnement écologique forestier naturel : cela permet la sélection génétique d'arbres adaptés au contexte local. Il faut laisser les bois morts au sol « *une forêt n'est pas un jardin à la française, pas besoin de couper ou ranger tout ce qui dépasse* », interdire l'accès si besoin, créer des espaces de quiétude et ne planter qu'en dernier recours. Pour ces participants, il faut faire confiance en la capacité de la forêt à être résiliente et restaurer des zones uniquement quand la situation est vraiment dégradée.

Plus radicalement, certains considèrent que la seule gestion durable est la non gestion - « *la forêt n'a jamais eu besoin de l'homme pour bien se porter* » - et que les interventions humaines n'étant pas bénéfiques, elles sont à proscrire.

#### *Conserver et restaurer les zones humides, re-méandrer les cours d'eau*

Il y a consensus sur la nécessité de conserver et restaurer des zones humides car elles sont indispensables au maintien des écosystèmes forestiers : en effet, elles aident à filtrer l'eau, à limiter les inondations et à maintenir l'humidité des sols, ce qui est crucial face au changement climatique. Ces milieux sont en outre des réservoirs de biodiversité, abritant des espèces rares et protégées. « *Les restaurer, c'est redonner souffle à tout un écosystème* ».

La pratique du reméandrage est reconnue pour son impact positif sur la résilience à la sécheresse d'une forêt que le cours d'eau longe ou traverse : en effet, des cours d'eau rectilignes ne permettent pas à l'eau de pénétrer dans les sols.

#### Principales controverses sur la forêt

##### *Laisser faire la nature ou intervenir*

Pour les uns, la migration assistée d'espèces exotiques, parfois issues d'autres continents, est une fausse bonne idée aux conséquences multiples : incertitudes quant à l'adaptation de ces espèces à notre climat futur (lui aussi inconnu), risque de prolifération incontrôlée de ces espèces, introduction de pathogènes ou d'autres espèces exotiques associées, essences inadaptées à notre faune locale, accélération des conséquences du changement climatique, perte de diversité génétique de nos essences locales, non prise en considération de la diversité et des symbioses dans les sols avec nos essences, taux de réussite de semis extrêmement bas, etc. Par ailleurs, la migration assistée voit ses bases scientifiques discutées et son application est jugée problématique, souvent cantonnée à une logique industrielle. Elle est de fait plus largement défendue par les professionnels de l'exploitation.

Pour les autres, il faut réparer les erreurs commises par les activités humaines : restauration de zones humides, renouvellement des peuplements forestiers morts ou dépérissant, mise en place de solutions durables pour limiter l'expansion des espèces invasives importées par l'homme... Il faut également faire face au changement climatique, beaucoup plus rapide que les dynamiques naturelles : l'introduction d'essences adaptées au climat futur apparaît indispensable pour aider la forêt à s'adapter. Ces participants estiment que dans ce contexte la libre évolution est un trop gros risque pour la forêt elle-même comme pour les feux de forêt. Ils défendent souvent une migration assistée via l'enrichissement par petite touche itérative des peuplements en complément des espèces locales, sans chercher le grand remplacement.

##### *Lutter contre les espèces invasives ou les laisser s'installer*

Si certains estiment que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est nécessaire, pour d'autres, il faut se méfier de cette pratique : à leurs yeux, si l'envahissement correspond à une adaptation au climat, il faut au contraire aider cette invasion plutôt que l'empêcher, car elle représente potentiellement une opportunité d'acclimatation d'espèces résistantes au changement climatique. « *On veut des systèmes efficaces pouvant s'auto-gérer ; pas un musée de ce qu'était la nature avant, ce qui coûterait un maximum à maintenir pour une efficacité médiocre* ». La lutte contre les espèces exotiques est en effet coûteuse et complexe, souvent dénoncée comme inutile.

*La filière bois est-elle nocive pour la forêt ou bénéfique au contraire ?*

Certains accusent la filière de détruire des bois peuplés d'essences diverses pour les remplacer par des exploitations forestières d'alignements de pinus pinaster (en Dordogne par exemple) qui assèchent et acidifient les sols, exclusivement par souci de rentabilité.

Alors que d'autres estiment au contraire que seuls les professionnels savent mettre en place les plantations adaptées aux nouvelles conditions climatiques, qu'il est nécessaire de financer. Ils avancent également que la filière forêt-bois joue un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique en stockant du carbone et en fournissant des matériaux durables.

*Faut-il réglementer la chasse ou l'interdire complètement ?*

Constat partagé : le déséquilibre forêt-gibier induit une forte réduction de la diversité dans les peuplements (pression très forte sur certaines essences qui peuvent disparaître dans les régénérations), il ralentit (voire interdit) l'acquisition de régénération parfois sur de longues périodes, réduit la densité dans les régénérations ce qui réduit mécaniquement la possibilité de voir se développer des individus porteurs d'adaptations favorables pour le climat futur. Ce déséquilibre conduit souvent à devoir planter au lieu de gérer une régénération naturelle, ou à installer des engrillagements pour obtenir une régénération, ce qui accroît considérablement les coûts de plantation.

Quelles solutions ? Pour les uns, la chasse n'est pas une solution pour l'écosystème mais plutôt un jeu pour humains qui, au lieu de réguler, contribue à augmenter le nombre de gibiers comme le sanglier (agraineage, animaux d'élevage relâcher etc). Il faudrait donc arrêter la chasse. « *Il est temps de lutter contre les lobbys de la chasse* ». Pour ceux-la, la réintroduction des prédateurs naturels (loups et lynx mais aussi martres et renards) semble être la solution la plus naturelle et la plus efficace pour rétablir l'équilibre forêt/gibier. Certains vont même jusqu'à prôner la réintroduction d'espèces « *ingénieur de l'écosystème forestier* » comme le bison et l'élan.

Nombre de contributeurs se prononcent pour l'interdiction totale de la chasse, arguant que l'homme n'a pas sa place dans l'équilibre naturel du gibier et des forêts. D'autres suggèrent plutôt de la réformer profondément pour qu'elle ne soit plus un loisir ("barbare") mais remplisse seulement une fonction de régulation des espèces en surpopulation. D'autres enfin de confier la régulation aux seuls professionnels (militaires, forces de gendarmerie, de police) afin d'abattre proprement les animaux.

De plus, les lâchers de certaines espèces ainsi que la chasse à la colle devraient être totalement proscrits pour beaucoup et les parcs d'élevage de gibier pour la chasse devraient être interdits.

*Les forêts privées* : Elles représentent 75 % de la forêt française. Certains défendent l'idée d'uniformiser la gestion de la forêt privée qui est souvent morcelée (parcelles de moins de 4 ha en moyenne) pour être plus efficace. D'autres, à l'inverse, recommandent de favoriser une multiplicité de démarches, le morcellement et la mosaïque des propriétaires forestiers, car une gestion uniforme n'est pas forcément souhaitable.

*Protéger plus de forêts ou non ?*

D'autres, à l'inverse, plaident pour qu'il n'y ait pas plus de zones protégées, mais recommandent de mieux les protéger : abandonner l'idée d'augmenter quantitativement la surface de forêt protégée, mais mettre en œuvre les moyens d'une protection véritable sur le terrain en évitant le phénomène des "paper parks". La mise sous cloche d'espaces forestiers au détriment de populations locales que certains appellent à mettre sous protection forte plus de forêts, voire à les sacrifier, particulièrement les vieilles forêts qui ont prouvé leur résilience à des conditions extrêmes de sécheresses et canicules répétées, ainsi que leurs abords. D'autres, à l'inverse, plaident pour qu'il n'y ait pas plus de zones protégées, mais recommandent de mieux les protéger : abandonner l'idée d'augmenter quantitativement la surface de forêt protégée, mais mettre en œuvre les moyens d'une protection véritable sur le terrain en évitant le phénomène des "paper parks". La mise sous cloche d'espaces forestiers au détriment de populations locales qui en tiraient auparavant un bénéfice raisonné leur semble par ailleurs injuste.

### *Faut-il payer pour aller en forêt ?*

Deux visions s'affrontent sur ce sujet : pour les uns, faire payer un droit de passage aux personnes « lambda » qui se promènent dans la forêt diminuerait mécaniquement la fréquentation de la forêt, induisant moins de pollution et moins de risque de dégradation. Là où d'autres rappellent que la forêt appartient à tous (quand elle n'est pas privée) et que les impôts devraient suffire à la protection, la restauration et l'entretien des forêts -

- Enseignements et controverses - milieux marins

### Enseignements

Des habitats clés (herbiers/posidonies, frayères, récifs, coralligène) sont vulnérables aux perturbations. Il convient d'éviter ces impacts dans et autour des zones sensibles (Aires marines protégées, frayères, herbiers) et de restaurer ces milieux en priorité lorsqu'ils sont dégradés. La restauration de ces habitats est présentée comme un investissement écologique à bénéfices multiples : richesse de la biodiversité, services écosystémiques et résilience au changement climatique notamment.

Dans une partie des aires marines protégées (AMP), l'efficacité des règles est jugée insuffisante. De nombreuses propositions visent à renforcer les règles ou les contrôles en AMP. La mise en œuvre de la protection n'est pas jugée à la hauteur de l'objectif. Si les contributions du public peuvent varier entre la volonté d'accompagner, de limiter ou d'interdire certaines activités humaines dans les AMP, toutes s'accordent sur la nécessité de renforcer la protection dans ces zones. Pour garantir la mise en œuvre de cette protection, celle-ci devra s'accompagner de surveillance et de contrôle.

Le problème des bassins versants et la qualité des eaux littorales : les mesures proposées (réduction à la source, interdictions ciblées, investissements dans collecte/traitement, équipements portuaires) reposent sur un constat partagé : les apports de la terre affectent la santé des écosystèmes marins. Pour améliorer la qualité de l'eau littorale et lutter contre les pollutions terrestres, dont les déchets plastiques, les contributions s'accordent sur la nécessité de réduire les apports (déchets, plastiques, polluants, effluents, etc.) en priorité.

Le bruit sous-marin et le trafic présentent des risques importants pour la faune (dérangement, collisions). Les demandes de réduction de vitesse, de routage dans les couloirs de migration, de fenêtres écologiques pour les travaux bruyants ou de limitations dans les zones sensibles partent d'un diagnostic commun : le bruit et les interactions avec les navires perturbent les cétacés et la mégafaune. Réduire le bruit sous-marin et prévenir les collisions, particulièrement près des AMP et des habitats clés, est une demande consensuelle parmi les contributions.

La nécessité d'encadrer les activités humaines comme les travaux en mer (dragage, ancrages, câbles, fondations) ou l'aquaculture/conchyliculture est également un point de consensus parmi les contributions. Certaines pratiques de pêche (notamment chalutage de fond en zones sensibles) sont particulièrement critiquées. Les contributions et propositions du public qui a participé à la concertation convergent pour mieux encadrer (réglementer plus strictement, voire interdire) certaines pratiques dans des espaces identifiés. Pour la pêche, l'objectif exprimé est double : durabilité halieutique et préservation de la biodiversité. Des attentes de contrôles et de quotas crédibles sont également exprimées.

Pour assurer la cohabitation des usages, une planification claire est demandée : zonages lisibles et règles prévisibles, vision à long terme. La planification des énergies marines renouvelables (EMR) nécessite des garanties environnementales fortes.

Enfin, un renforcement de la gouvernance (concertation continue et coordination des échelles), de l'évaluation (avec des indicateurs publics de suivi) et des contrôles (avec des sanctions proportionnées) sont également des demandes qui apparaissent consensuelles dans les contributions du public.

### Principales controverses

#### *Lever les pressions en interdisant certains usages ou en les autorisant avec encadrement*

L'usage du chalutage de fond et autres engins traînants en zones sensibles, dans les aires marines protégées ou les zones de protection forte, divise. Certaines contributions proposent d'interdire ces pratiques de pêche dans les habitats clés (AMP, frayères, bande côtière, ZPF, etc.) arguant notamment des impacts bénéfiques et rapides documentés de ces interdictions sur la reconstitution des stocks *"Pour restaurer l'intégrité physique des habitats océaniques et l'abondance marine, il est indispensable d'interdire les engins de pêche destructeurs qui raclent les fonds marins tels que le chalut de fond ou la senne demersale"*. D'autres contributions proposent plutôt une autorisation du chalutage de fond et autres engins traînants en zones sensibles mais qui soit encadrée (en fonction des engins, ciblage spatio-temporel, zonage plus fin, etc.), ce qui permettrait une adaptation progressive du secteur.

Des demandes de moratoires locaux sont parfois formulées concernant l'aquaculture et la conchyliculture dans des sites fragiles ou saturés (gel d'implantations dans certains sites ou développement sous conditions environnementales strictes).

La vitesse des navires, son impact sur le bruit sous-marin et les collisions avec les cétacés font également débat. Pour certains il est nécessaire de limiter la vitesse et de créer des zones d'exclusion comme les couloirs de migration. Pour d'autres, la régulation doit être souple (par des recommandations plutôt que des interdictions) et ciblée.

Le dragage, l'immersion des sédiments et les grands travaux côtiers sont également cités soit pour être totalement interdits ou exclus des zones sensibles, soit maintenus pour des raisons économiques mais encadrés.

Enfin, la plaisance et les mouillages sur herbiers/posidonies sont fréquemment cités : soit pour davantage d'interdictions soit pour des autorisations mieux encadrées et mieux contrôlées pour préserver les usages récréatifs et l'attractivité touristique notamment.

#### *Interpréter la protection forte en no-take zones vs gestion multi-usages*

Pour certains, la protection forte doit être entendue dans le sens d'une no-take zone : tous les usages doivent y être interdits pour un effet réserve maximal. Certains préfèrent ainsi le renforcement et la clarification des interdictions dans les ZPF au développement de leur surface. D'autres arguent à l'inverse pour de la cogestion des usages et l'usage de dispositifs sélectifs pour préserver l'acceptabilité socio-économique des politiques environnementales.

La bande côtière (0–12 milles) fait l'objet d'une attention particulière dans les contributions. Certaines demandent des règles générales d'interdiction ou de limitation plus strictes dans toute la bande côtière car cette zone est écologiquement riche et plus facile à contrôler. D'autres contributions militent pour une approche au cas par cas, fondée sur les données précises pour éviter les coûts et les pertes d'activité.

*Le développement de l'éolien en mer et la localisation des parcs* potentiels font également débat. Certaines contributions demandent que ces parcs soient exclus de toutes les AMP et toutes zones à haute valeur écologique, afin d'éviter notamment les effets cumulés et les incertitudes quant aux impacts sur les corridors écologiques. Dans tous les cas, l'exigence de planification est réaffirmée.

## 300 propositions du public formulées dans le cadre de la concertation préalable

### Propositions transversales

*Ci-dessous les propositions du public transversales à tous les milieux restituées selon le principe d'équivalence. Certaines de ces propositions apparaissent relativement consensuelles alors que d'autres plus radicales sont l'objet de controverses importantes.*

1. Mesurer et piloter le gain écologique et définir des méthodologies de calcul de gain interopérables et/ou une méthodologie unifiée ;
2. Interopéabiliser ou rendre cohérent le financement du PNRN avec les travaux engagés en matière de marché volontaire de certificats biodiversité ;
3. Création de guichets de territoires destinés à diagnostiquer les besoins de restauration et faire converger porteurs de projets et financeurs/financements ;
4. Les enjeux de data environnementale doivent être clairement adressés pour permettre à l'ensemble des acteurs d'échanger, de reporter leurs actions, mais aussi de spatialiser et monitorer les données environnementales mobilisées au sein des projets ;
5. Concentrer les datas environnementales au sein d'une même plateforme unique et souveraine, couvrant la diversité des données d'état des milieux, et permettant également d'identifier et suivre spatialement les actions engagées et financées ;
6. Assurer le portage politique en assumant la responsabilité du pilotage, en soutenant les établissements publics dédiés à la biodiversité et en reconnaissant le rôle de la société civile organisée ;
7. Garantir la cohérence de l'action publique en réorientant les politiques publiques sectorielles qui engendrent des pressions sur la nature ;
8. Confier au Secrétariat général à la planification écologique le pilotage national du PNRN ;
9. Supprimer les subventions néfastes pour abonder les dispositifs financiers existants et simplifier leurs accès ;
10. Promulguer sans délai un plan de sortie et de réorientation des subventions néfastes doté d'un calendrier et d'objectifs phasés, ainsi qu'un suivi annuel des résultats obtenus ;
11. Systématiser l'établissement d'éco-conditionnalités aux aides publiques aux entreprises ;
12. Localiser les zones à restaurer en assurant un changement positif net à l'échelle globale ;

13. Réaliser le choix des sites de restauration en priorité à partir des documents de planification existants régionaux, territoriaux et locaux ;
14. Prioriser la suppression des facteurs de destruction et de dégradation pour tout projet de restauration ;
15. Justifier de la nécessité et de la sobriété des techniques de restauration choisies ;
16. Garantir la préservation de la zone restaurée sur le long terme ;
17. Construire des projets inclusifs et participatifs pour favoriser l'adhésion au niveau local ;
18. Mettre en place une plateforme nationale accessible à tous les acteurs qui permette de visibiliser les projets de restauration et de les visualiser pour mieux les comprendre ;
19. Créer un centre de ressource (CDR) qui connecte les CDR préexistants entre eux ;
20. Publier des indices d'avancement du PNRN, accessibles et consultables en ligne ;
21. Augmenter les moyens des DREAL [...] responsables de la territorialisation du PNRN ;
22. Missionner la DREAL pour être l'interlocuteur privilégié en région ;
23. Promouvoir la création d'Agence Régionale de la Biodiversité dans les régions qui n'en sont pas dotées ;
24. Développer un pilotage interministériel et une gouvernance associant l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du plan ;
25. Réorienter au plus vite le financement des subventions publiques défavorables à la biodiversité et mobiliser les fonds européens ;
26. Garantir la transparence et l'information du public sur le futur plan national de restauration de la nature ;
27. Instituer un Service civique écologique ;
28. Préciser dans le droit, la notion de Raison impérative d'intérêt public majeur ;
29. Reconnaître le droit d'accès à la nature pour tous les citoyens

## Propositions du public sur les pollinisateurs

*Ci-dessous les propositions du public sur les pollinisateurs restituées selon le principe d'équivalence. Certaines de ces propositions apparaissent relativement consensuelles alors que d'autres plus radicales sont l'objet de controverses importantes.*

1. Agir pour toutes les espèces.
2. Ne pas restaurer si on ne protège pas.
3. Stopper les néonicotinoïdes qui tuent les pollinisateurs
4. Hiérarchiser les mesures à prendre (financement, autorisation etc.) en favorisant celles qui permettront d'influencer un maximum d'espèces.
5. Mener des campagnes de sensibilisation
6. Faire des campagnes publicitaires massives (TV) pour sensibiliser les citoyens aux apports de la Nature.
7. Éduquer dès l'enfance les hommes et les femmes à respecter le vivant au lieu de le détruire, afin de l'intégrer dans la conscience collective.
8. Introduire des cours plus poussés sur la biodiversité dans les écoles à tous les niveaux ( de l'école maternelle à la fac)
9. Créer une commission d'action avec un vrai budget, réunissant des experts, agriculmatologues, architectes résilients etc
10. Cesser de faire semblant, avoir une réelle volonté politique. Changer de mentalité et devenir bienveillant, à commencer par les puissants.
11. Appliquer les lois existantes et mettre en œuvre les contrôles nécessaires dans les milieux agricoles
12. Prendre des décisions conformes aux préconisations des scientifiques
13. Créer une nouvelle société : repenser entièrement notre fonctionnement, notre mode de production, notre consommation.
14. Se concentrer sur d'autres pollinisateurs que ceux dits "classiques" notamment les syrphes, cétoines et papillons.
15. Limiter l'empreinte écologique humaine. Cesser de prendre toute la place. Cesser de construire de nouvelles routes et de nouveaux centres commerciaux
16. Limiter l'âge maximal des sénateurs et limiter leur réélection à un mandat afin de favoriser un turn-over et l'émergence d'idées neuves dans cette instance.

17. Faire travailler bénévolement tous les réfugiés climatiques pour remplir la fonction de protection des pollinisateurs
18. Revoir tous les projets prévus depuis plusieurs années qui n'ont pas encore vu le jour pour y intégrer les solutions d'adaptation fondées sur la nature.
19. Attribuer obligatoirement une part des impôts directs à la protection de l'environnement et déterminer son montant en prenant en compte le bilan carbone des contribuables
20. Supprimer les exonérations sur les activités polluantes.
21. Faire des choix en faveur de l'environnement dans le budget de la PAC
22. Prélever un impôt sur les grands producteurs céréaliers responsables de la destruction des haies.
23. Mettre en place la taxe Zucman et attribuer son produit à l'accompagnement des agriculteurs qui participent à la protection de la biodiversité
24. Appliquer des taxes sur les engrais et les produits phytosanitaires comme on le fait sur les cigarettes
25. Interdire la vente d'espèces invasives dans les jardineries
26. Mieux informer le consommateur sur les pesticides affectant les produits mis en vente
27. Mettre en place un service citoyen pour la nature sur le modèle du service militaire
28. Adopter une alimentation végétalienne ou végétarienne
29. Mettre en place dans chaque commune de très petites parcelles travaillées à la main
30. Publier annuellement des indicateurs régionaux d'abondance et de diversité des pollinisateurs

### Propositions du public sur les milieux urbains

*Ci-dessous les propositions du public sur les milieux urbains restituées selon le principe d'équivalence. Certaines de ces propositions apparaissent relativement consensuelles alors que d'autres plus radicales sont l'objet de controverses importantes.*

1. Limiter la place de la voiture pour redonner de l'espace à la nature
2. Planter des fleurs pour pollinisateurs plutôt que des pelouses.
3. Arrêter le débroussaillage intempestif dès le printemps et les pesticides en ville
4. Replanter des arbres dans les rues
5. Créer des parcs à arbres fruitiers.
6. Désimperméabiliser les espaces publics dès que cela est possible et planter des espèces locales (dans les écoles, collèges, lycées, universités, les parkings etc, les places etc)
7. En centre-ville, faire revenir un maximum de végétation afin de favoriser le retour des pollinisateurs, insectes, oiseaux et chauves-souris. Les campagnes de végétalisation des trottoirs étaient une excellente initiative. De même que les campagnes de végétalisation des cours d'école.
8. Créer des murs et des toitures végétalisés avec des espèces locales
9. Obliger les communes à végétaliser les terre-pleins et les séparations de route.
10. Végétaliser les cimetières en s'inspirant des cimetières anglais
11. Planter des espèces locales mellifères pour soutenir les pollinisateurs sauvages.
12. Penser conception végétale "verticale" telle que "arches végétales, murs végétaux, tunnels végétaux, toits d'abris de bus végétaux,... chaque surface "hors sol" peut devenir un support pour le végétal.
13. Réduire l'espace artificialisé pour les piétons sur les places et les boulevards, souvent démesuré par rapport à ce qui est nécessaire, pour végétaliser
14. Installer des cabanes à insectes pour favoriser la biodiversité locale et offrir des habitats aux pollinisateurs.
15. Utiliser les plans locaux d'urbanisme afin d'imposer la création et la préservation d'espaces refuge pour la biodiversité
16. Habiter dans un écolieu en habitat léger pour moins d'empreinte sur la nature
17. Ne plus tondre à raz les propriétés publiques et privées
18. Réguler les espèces invasives (moustiques, chats).
19. Jardiner en permaculture
20. Ajouter des niches pour les pollinisateurs sur les toits des immeubles
21. Créer des habitats pour les oiseaux
22. Faire de la taille moins restrictive des arbres type platanes
23. Piétonniser un maximum les centres-villes
24. Créer des jardins familiaux dans les résidences et les HLM

25. Interdire l'extension des parkings commerciaux existants.
26. Reprendre les terrains bétonnés inutilisés pour créer des parcs.
27. Rendre obligatoire l'inclusion d'un espace vert dans chaque nouvelle résidence habitable et dans chaque terrain constructible, en rapport avec la quantité d'espace disponible au sol.
28. Interdire les graviers pouzzolane et béton comme tout revêtement de sol dans les extérieurs de maison.
29. Délimiter les pistes cyclables par des « corridors » de plantes vivaces plutôt que par des plots en béton
30. Interdire les nouvelles emprises au sol (réhabiliter au lieu de construire).
31. Éteindre ou réduire les lumières la nuit, en créant des « trames noires » communales
32. Imposer des objectifs aux syndics de copropriété (toiture, verdissement, audit obligatoire : perte d'eau / tuyaux, audit énergétique;...)
33. Instaurer une taxe environnementale sur le tourisme (billets des monuments historiques, visite sur les péniches, bateau de croisières, péage, carburant...)
34. Arrêter l'expansion des villes et réguler la natalité
35. Retirer les panneaux publicitaires et planter des arbres à la place.
36. Proposer un parrainage par les habitants des zones vertes mal entretenues
37. Consulter les habitantes et habitants, les associations locales pour la transformation de leur lieux de vie pour faire une plus grande place à la nature.
38. Intégrer dans les PLU la pollution lumineuse
39. Utiliser le PLU pour rendre obligatoire l'installation de clôtures perméables à la faune autour des habitations et/ou des haies arbustives champêtres composées d'espèces locales
40. Faire participer les habitants au fleurissement de leur rue
41. Encadrer l'apiculture urbaine (densités, distances aux sites sensibles, formation obligatoire).
42. Réhabiliter l'habitat ancien plutôt que d'en construire du neuf
43. Mieux récupérer les eaux de pluie en ville

## Propositions du public sur les milieux aquatiques

*Ci-dessous les propositions du public sur les milieux aquatiques restituées selon le principe d'équivalence. Certaines de ces propositions apparaissent relativement consensuelles alors que d'autres plus radicales sont l'objet de controverses importantes.*

1. Apprécier au cas par cas la présence des ouvrages le long d'une rivière pour évaluer son impact
2. Utilisation de l'eau pour les barrages doit faire l'objet d'accommodations par longues discussions entre l'OFB et EDF
3. Restaurer les débordements dans les plaines inondables pour réduire les risques d'inondation en aval dans les zones habitées
4. Supprimer des obstacles (barrages etc)
5. Re-méandrer les cours d'eau pour diminuer les risques inondations
6. Restaurer de petites distances sur plus de cours d'eau
7. Il ne faut pas cibler quelques endroits au détriment des autres, il faut agir de manière globale
8. Mettre des petites turbines ne coupant pas le cours par un barrage mais il ne faut pas généraliser
9. Remettre du bois dans les rivières
10. Restauration des mares et des étangs existants. Exemple : dans une partie plus large du lit mineur, une plage a été créée pour réduire l'écoulement de la rivière en cas de fort étiage, en amont et en aval, les berges ont été épaissies par un apport de grave.
11. Mobiliser les industriels pour une bonne gestion de l'eau, contrôler les eaux usées des industriels et des villes, appliquer les lois
12. Limiter l'usage des médicaments et produits vétérinaires qui entraînent une pollution de l'eau et une mutation chez les poissons
13. Développer les haies
14. Aider les agriculteurs pour qu'ils modifient leurs pratiques, interdire les néocotinoïdes, les pesticides
15. Rémunérer les agriculteurs pour services environnementaux rendus à la société Sur les sols :
16. Préserver les sols naturels autour des rivières pour garantir la capacité de l'eau à s'infiltrer et protéger les territoires environnants, afin de créer des méandres naturels
17. Permettre le développement de la ripisylve pour maintenir les berges
18. Diminuer le compactage par les engins agricoles

19. Pour la Saône, arrêt de la viticulture polluante et du maïs sur traité
20. Restauration des zones humides interroge sur la présence de moustiques et de maladies liées au changement climatique
21. Questions aussi sur les formes de zones humides (marais, tourbière, prairie inondée etc)
22. Développer l'hydrologie régénérative avec des solutions fondées sur la nature (ex du castor)
23. Développer les plateformes de financement pour les zones humides
24. Donner des moyens plus importants aux collectivités en charge de la GEMAPI (ex : flécher les redevances délais glissants vers des actions en faveur de la GEMAPI)
25. Appliquer les lois déjà existantes
26. Il est important que le législateur ne modifie pas sémantique de la loi sur l'eau de 1992 concernant la caractérisation des zones humides
27. Interdire les baignades dans les zones à forte biodiversité
28. Interdire les constructions en zones inondables et protégées
29. La propriété privée est un frein à la restauration
30. Pénaliser plus fortement les personnes qui polluent, abiment
31. Limiter les prélèvements d'eaux en période de sécheresse
32. Développement d'actions de police de l'environnement par l'OFB
33. Interdire la pêche commerciale
34. Interdire la sylviculture découlant de la pêche de loisir
35. Interdire la chasse de loisir
36. Réduire les consommations d'énergie, limiter les enseignes lumineuses la nuit, installation de centrales en accord avec le développement des continuités écologiques
37. Questionner le terme « énergie décarbonée » qui aujourd'hui ne correspond pas à une réalité
38. Eviter l'installation de centrales dépendantes de l'eau car incertitude sur la manière dont la ressource évoluera dans le futur
39. Favoriser l'installation de petites usines de production locales
40. Développer le photovoltaïques en milieu urbain sur les toits des bâtiments
41. Moins d'argent dans le développement de l'IA pour être sobre
42. Sensibilisation et formation doivent accompagner les mesures, notamment sensibiliser en expliquant les risques encourus en cas de non encadrement des activités humaines
43. Réflexion à échelle individuelle à l'utilisation de l'eau (exemple des piscines privées qui consomment beaucoup d'eau)
44. Intervenir de manière ciblée
45. Intervenir le moins possible, limiter l'action humaine car les milieux s'autorégulent lorsqu'ils ne sont pas perturbés
46. Il faut agir de manière globale, car tout est lié : la gestion d'un écosystème est systémique, donc une seule mesure est peu efficace si c'est non systémique, réflexion à l'échelle du bassin dans son ensemble
47. Réfléchir à une gestion de l'eau au niveau national

## Propositions du public sur les milieux forestiers

*Ci-dessous les propositions du public sur les milieux forestiers restituées selon le principe d'équivalence. Certaines de ces propositions apparaissent relativement consensuelles alors que d'autres plus radicales sont l'objet de controverses importantes*

### Formation/sensibilisation/prévention

1. Embaucher davantage de personnels forestiers de terrain (agents publics forestiers, gardes champêtres, bûcherons, ouvriers forestiers) et offrir au techniciens, aux élus et aux propriétaires privés une formation sylvicole adaptée aux nouveaux enjeux (sylviculture continue, sols, biodiversité...)
2. éduquer nos jeunes à la forêt : organiser des opérations annuelles de plantations avec des enfants
3. Poursuivre la prévention auprès des publics sur l'interdiction de fumer, de faire du feu ou de jeter ses déchets en forêt et obliger de manière effective et efficace les contrevenants à réparer les dommages causés.

### Adaptation au changement climatique

4. Arrêter la monoculture et diversifier les espèces introduites

5. La migration assistée d'espèces exotiques ne fait pas l'unanimité : dangereuse pour les uns, nécessaire pour d'autres, vu l'ampleur du réchauffement climatique
6. maintenir de vastes espaces de forêt naturelle en libre évolution (îlots de sénescence) pour permettre l'apparition de géotypes plus résistants au changement climatique.  
Favoriser la sylviculture à couvert continu
7. Il y a consensus sur la nécessité de conserver et restaurer des zones humides car elles participent au maintien des écosystèmes forestiers.
8. Faire des reméandrages permet aussi une meilleure résilience face à la sécheresse en forêt, plusieurs études montrent l'impact positif.
9. Espèces exotiques envahissantes  
Si certains estiment que la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est nécessaire, pour d'autres, il faut se méfier de cette pratique : à leur yeux, si l'envahissement correspond à une adaptation au climat, il faut au contraire aider cette invasion plutôt que l'empêcher, car elle représente potentiellement une opportunité d'acclimatation d'espèces résistantes au changement climatique.

#### Optimiser la gestion des forêts

10. changer de paradigme : orienter la gestion de la forêt au profit de la gestion des écosystèmes forestiers et non de la seule production de bois. Trouver un équilibre entre les différentes fonctions des forêts (production, protection, fonction sociale, captage du carbone). Basculer vers la sylviculture mélangée à couvert continu, avec maintien du vieux bois et diversification des essences
11. Favoriser dans la gestion forestière des circuits courts comme dans le milieu agricole, des prélèvements raisonnés, un travail de forestier, de bûcheronnage, de scierie (etc) beaucoup plus minutieux et respectueux tout au long de la filière bois. Favoriser les plateformes de tri et de stockage des bois pour éviter des périodes de fortes pressions en forêt. Le déstockage en fonction des besoins de l'industrie serait ainsi assuré. Moderniser les unités de première transformation de moyennes capacités pour éviter les transports sur de grandes distances et les rayons d'approvisionnement immenses. La souplesse, l'adaptabilité et la connaissance du terrain sont des éléments cruciaux pour que les actions aient un impact réel.
12. mieux organiser la forêt privée, souvent morcelée, uniformiser sa gestion est une nécessité pour les uns, alors que d'autres prônent une gestion personnalisée pour favoriser un retour à une naturalité, à une diversité d'essences, à des prélèvements de bois plus tardifs et raisonnés.
13. interdire la consolidation verticale des filières ( scieurs, coopératives, ou sociétés à la recherche de certificats carbone) qui conduit à une intensification et financiarisation de la gestion forestière
14. Accepter une moindre productivité, interdire les pratiques intensives de sylviculture, sortir la gestion pour la production de bois des logiques marchandes, défavorables aux objectifs de gestion durable et de protection de la biodiversité. Se limiter au bois d'œuvre nécessaire (construction, menuiserie ...) et limiter l'utilisation du bois énergie aux coproduits (élagage, branches, chutes, sciure), proscrire la bûche issue de jeunes peuplements entiers.
15. Faire un moratoire sur les projets de bois énergie démesurés (comme Gardanne)

#### Priorité à la nature...

16. rétablir la forêt à son état sauvage, prioriser la régénération naturelle (non gestion) « la forêt n'a jamais eu besoin de l'homme pour bien se porter » et que les interventions humaines ne sont pas bénéfiques.
17. Créer des îlots de sénescence dans chaque massif, sans aucune intervention humaine, et observer
18. accepter que des arbres meurent, le bois mort et les branches au sol : une forêt n'est pas un jardin à la française, pas besoin de couper ou ranger tout ce qui dépasse.

... et à la diversité

19. Diversifier les essences pour maintenir un équilibre sylvo cynégétique et favoriser la sylviculture à couvert continu.

20. mettre des gardes-fou aux aides afin qu'elles ne soient pas captées seulement par les grosses coopératives, par toujours plus d'industrialisation, et de plantations

21. mettre fin aux monocultures forestières qui rendent nos forêts extrêmement vulnérables.

22. maintenir une diversité de milieux : mosaïque forestière variée (zones humides, milieux aquatiques, milieux ouverts comme des prairies permanentes et des landes).

23. Mettre toutes les parties du terroir autour de la table pour établir les plans de gestion

22. garantir l'indépendance des experts/gestionnaires forestiers conseillant les propriétaires

#### Protection

23. placer plus de forêt sous statut de protection forte (accès aux humains limité, chasse interdite...), voire les sacrifier, là où d'autres souhaitent à l'inverse une meilleure protection des forêts déjà protégées sans augmenter quantitativement la surface de forêt protégée, afin d'éviter le phénomène des "paper parks".

24. Retirer la loi Duplomb

25. Interdiction d'intervenir en forêt en période de nidification et de reproduction de la faune (avifaune, chiroptères...)

26. Nécessité de protéger les milieux encore épargnés par l'agriculture intensive : mettre bout à bout tous ces boisements

27. Favoriser le vieillissement des peuplements et mettre en protection un maillage de vieilles forêts

28. protéger les sols : limiter l'empreinte des engins (périodes de débardage hors saturation hydrique, itinéraires balisés anti-ornières), équiper les chantiers en protections de sols (plaquage, câblage) avec contrôle, cartographier les sols sensibles et interdire l'exploitation en période à risque, privilégier la traction animale

#### Artificialisation

29. Freiner les constructions et refuser systématiquement les autorisations environnementales de projets qui impliquent la disparition d'espaces forestiers : raser des bois pour une maison, c'est se tirer une balle dans le pied.

#### Stop aux coupes rases

30. proscrire les coupes rases : limiter l'abattage aux arbres à maturité suffisante ou empêchant la croissance des jeunes plants, et permettre un semis naturel d'espèces multiples.

31. Les remplacer par une sylviculture à couvert continu qui permet de retirer les arbres dépérissants mais de garder l'ambiance forestière, la température et le sol forestier, sans générer de nouveaux dépérissements sur les parcelles adjacentes et un emballement des réactions dont le relargage de carbone.

32. arrêter de subventionner les coupes rases.

33. Mieux contrôler les certifications : certains labels de production responsable ou durable sont attribués à du bois issu de coupes rases très destructrices.

#### Reconnecter l'humain à la nature

34. Il faut reconnecter les citoyennes et les citoyens aux forêts : en mettant en place des actions de médiation, en rendant la gestion des forêts à leurs usagers et en les impliquant dans la protection des forêts : chantiers participatifs, participation à des inventaires, à des martelages, etc.

35. instaurer un service environnemental (comme le service militaire)

Gestion du risque incendie

36. Mettre en oeuvre une stratégie qui permettrait de rendre les forêts plus résilientes au feu ou de pouvoir circonscrire les feux de forêts plus rapidement (pare-feux écologiques, débroussaillage ciblé, mosaïques d'habitats...).

37. Rétablir les budgets pour la défense des forêts contre les incendies

Equilibre forêt/gibier

38. arrêter la chasse et faire revenir les loups. Et réintroduire les prédateurs naturels (loups et lynx)

39. interdire les lâchers de certaines espèces, les parcs d'élevage de gibier ainsi que la chasse à la colle

Leviers financiers et législatifs

40. un allègement d'impôt pour les personnes morales ou physiques qui s'investiraient dans la préservation ou la restauration des milieux forestiers

41. encourager le bénévolat et le mécénat pour l'entretien des forêts ainsi que le financement participatif (achat nid pour rapaces, achat ZH, achat de pelouses calcaires à orchidées en forêt ...

42. lancer des appels aux dons pour la sauvegarde des forêts, à destination d'une agence d'État plutôt que destination d'associations privées

43. garantir des organes étatiques compétents pour réglementer et protéger les forêts et encadrer strictement les activités néfastes pour la forêt

44. Taxer les produits polluants

45. Ne pas mobiliser l'argent des compensations des entreprises à la dégradation des milieux

46. introduire une taxe spécifique (pour les résidents comme pour les gens de passage) pour restaurer la forêt, voire, pour certains, faire participer les acteurs du tourisme local qui profitent de ces bénéfices, et donc indirectement les touristes.

D'autres suggèrent plutôt de faire payer plutôt les propriétaires et exploitants qui tirent profit de la forêt, ainsi que les entreprises qui la détériorent et les ultrariches – c'est-à-dire taxer les pollueurs : les sociétés productivistes ou à fort impact écologique et les particuliers en fonction de leur niveau de vie - plutôt que les usagers de la forêt

D'autres, enfin, proposent de rémunérer les propriétaires et gestionnaires forestiers, voire les bénévoles qui permettent de maintenir les aménités que fournit la forêt (séquestration de carbone, épuration des eaux, maintien de la biodiversité...), d'augmenter les aides publiques versées aux associations qui œuvrent à la protection de la forêt et de taxer les mauvais gestionnaires au lieu de les subventionner !

47. réduire les financements destinés aux plantations après coupes rases alors qu'une gestion à couvert continu permet un renouvellement gratuit, plus efficace et plus diversifié et réorienter ces financements vers des actions favorisant la biodiversité ; recentrer les aides aux propriétaires sur les seules plantations réellement nécessaires en les réservant aux forêts sinistrées.

48. Inciter les entreprises à proposer de la multi-activité : ne pas perdre en salaire mais avoir une partie de son temps dédié à des travaux d'intérêt général, typiquement des chantiers nature

49. encourager l'adhésion à des fonds d'investissement dédiés : GFI (Groupements Forestiers d'Investissement), RESPIR..., mécanismes de paiement pour services écosystémiques (PSE), les crédits carbone et marchés de compensation, les PPP...

Ré-aiguiller les outils financiers actuels vers des actions vertueuses à long terme (SMCC, diversités filières...) plutôt que dans des projets écocidaire.

Utiliser les fonds du livret A et du LDD pour soutenir la forêt plutôt que pour financer l'armement.

50. Instaurer une taxe sur tous les produits de consommation qui ne sont pas de première nécessité en fonction de leur bilan carbone, du volume d'eau qu'il a fallu pour le fabriquer et de la destruction d'écosystèmes (carrières, mines, métal etc) liée.

51. Nationaliser toutes les forêts de plus de 20 hectares pour en diminuer le coût de gestion.

52. Annuler toute niche fiscale aux entreprises et particuliers

53. Instaurer une taxe sur l'eau et une taxe sur les phytosanitaires

54. Défisicaliser le financement d'actions de restauration des milieux forestiers ou instaurer un allègement des charges patronales pour les entreprises qui mettent les salariés à la disposition de l'Etat pour entretenir une journée par an un massif forestier local

55. instaurer une taxe sur les profits liés à l'exploitation du bois pour certains, soutenir les PME scieries notamment celles de feuillus, supposée être une filière plus résiliente, pour d'autres

56. Instaurer une taxe sur le kérosène, seul carburant non taxé, avec fléchage sur la restauration des forêts

57. restaurer la légitimité de l'Office National des Forêts et augmenter ses moyens.

58. Mettre plus de conseillers CRPF à la disposition des propriétaires qui veulent pratiquer une gestion douce de la forêt et renforcer les effectifs des personnels engagés dans la gestion forestière (ONF...)

## Propositions du public sur les milieux marins

*Ci-dessous les propositions du public sur la mer et espaces maritimes restituées selon le principe d'équivalence. Certaines de ces propositions apparaissent relativement consensuelles alors que d'autres plus radicales sont l'objet de controverses importantes.*

1. Sanctuariser les hauts-fonds riches en biodiversité (exclusion totale activités extractives).
2. Atteindre 30 % d'aires marines protégées d'ici 2030 dont 10 % en protection forte.
3. Interdire chalutage de fond, la senne démersale et la drague dans les ZPF voire dans toutes les AMP et/ou la bande des trois milles nautiques
4. Créer des corridors de migration pour mammifères marins (zones de trafic réduit).
5. Établir un plan national de réduction du bruit sous-marin avec seuils réglementaires.
6. Réduire pollution lumineuse offshore : extinction partielle des plates-formes la nuit.
7. Financer la restauration de 10 000 ha d'herbiers de posidonies/zostères d'ici 2035.
8. Mettre en place un suivi ROV annuel des récifs coralligènes méditerranéens.
9. Imposer aux ports de plaisance une stratégie "zéro macro-déchets à la mer".
10. Interdire l'ancrage des yachts > 24 m au-dessus des herbiers sensibles.
11. Renaturaliser digues et quais bétonnés par bio-blocs écologiques.
12. Décréter un moratoire sur toute nouvelle prospection d'hydrocarbures offshore.

13. Doubler les effectifs de la brigade verte gendarmerie maritime pour contrôle en mer.
14. Créer un label national "pêche bas impact" assorti de primes à la sélectivité.
15. Planter 1 000 ha de mangroves supplémentaires dans chaque territoire ultra-marin.
16. Élaborer une carte météo quotidienne des échouages de sargasses pour alerte communale.
17. Introduire une écotaxe sur plastiques à usage unique pour financer la dépollution littorale.
18. Inventorier tous les récifs artificiels et évaluer leur efficacité écologique d'ici 2027.
19. Définir des zones de repos biologiques rotatives fermées à la pêche trois mois/an.
20. Obliger palangriers à déclarer/relâcher captures accidentelles de tortues caméra-bord.
21. Réduire vitesses des navires de commerce < 10 nœuds en zones de forte densité cétacés.
22. Mettre en place des filets anti-perte de cargaison sur transbordements portuaires.
23. Financer dérasement sélectif des barrages estuariens pour rétablir continuité saumâtre.
24. Déployer des capteurs temps réel pour la qualité des eaux littorales ouvertes au public.
25. Rendre obligatoires antifouling sans biocides sur plaisance à partir de 2028.
26. Créer un fonds d'indemnisation pour retrait filets fantômes par pêcheurs volontaires.
27. Expérimenter nurseries à hippocampes dans lagunes méditerranéennes.
28. Geler toute nouvelle concession d'extraction sable/matériaux marins sur fonds Natura 2000.
29. Intégrer la trame noire littorale dans les documents d'urbanisme côtiers.
30. Former capitaineries au protocole d'urgence échouages mammifères marins.
31. Obliger industries offshore à l'élaboration d'un plan de restauration habitat après démantèlement.
32. Élargir les compétences des agences de l'eau au suivi biodiversité côtière.
33. Développer fermes pilotes d'algues pour séquestration carbone et création d'emplois.
34. Mise en place d'un quota carbone spécifique pour la flotte de pêche hauturière.
35. Renforcer la coopération transfrontalière pour protéger le corail d'eaux profondes.
36. Conditionner tout nouveau terminal GNL à étude d'impact acoustique cumulée.
37. Affecter 10 % des recettes écotourisme AMP à la restauration benthique locale.
38. Lancer programme de bio-engineering récifs d'huîtres plates en Atlantique.
39. Elaborer un plan de 'déchalutisation' de la pêche européenne

## Propositions du public sur les milieux agricoles

*Ci-dessous les propositions du public sur les écosystèmes agricoles restituées selon le principe d'équivalence. Certaines de ces propositions apparaissent relativement consensuelles alors que d'autres plus radicales sont l'objet de controverses importantes.*

1. Valoriser au maximum les circuits courts pour les cantines scolaires, les EHPAD et les hôpitaux.
2. Planter des arbres pour faire revenir les insectes.
3. Stopper l'agriculture intensive et conventionnelle en monoculture.
4. Passer à une agriculture biologique : elle soutient le vivant, c'est la normalité. Utiliser des pesticides devrait devenir l'exception et faire l'objet d'une indication sur l'emballage du produit lors de la vente au public.
5. Subventionner massivement l'agriculture biologique partout en France.
6. Former et subventionner les agriculteurs et les industriels pour changer leurs pratiques.
7. Contrôler les pratiques agricoles, interdire la plupart des pesticides et engrais chimiques ainsi que les monocultures et l'Open field.
8. Pratiquer la lutte écologique qui met en jeu l'élevage en masse et le lâcher d'ennemis naturels tels que des parasitoïdes ou des prédateurs afin de lutter contre les insectes nuisibles d'une manière respectueuse de l'environnement.
9. Penser à encourager certains prédateurs en même temps pour éviter l'effet inverse avec une prolifération de mouches, guêpes et moustiques.
10. Poser des panneaux photovoltaïques sur les parkings et les toits exclusivement.
11. Mener d'urgence des actions dans le milieu agricole pour réduire le nombre de cancers digestifs dont la forte augmentation est constatée par les médecins depuis vingt ans.
12. Abolir la loi Duplomb.
13. Transformer les systèmes agricoles, notamment l'usage des pesticides mais aussi les paysages : réintroduire les haies, rétrécir les parcelles, mettre des plantes à fleurs utiles (légumineuses).

14. Limiter la taille des champs, en veillant à ce qu'elle soit compatible avec un labour au tracteur et en compensant aux agriculteurs la perte de surface du fait des haies et leur entretien.
15. Promouvoir de façon très volontariste l'agroécologie, afin de se passer définitivement des pesticides ; récupérer les déjections humaines et animales pour engraisser les champs au lieu d'acheter du phosphore et du potassium à l'étranger.
16. Ecouter les chercheurs et les experts et rémunérer les agriculteurs qui travaillent dans le sens des chercheurs et du GIEC.
17. Redéfinir la PAC afin que les subventions soient attribuées aux exploitants volontaires pour participer à la transition.
18. Favoriser les systèmes en polyculture avec élevage.
19. Favoriser l'élevage extensif en pâture pour mettre fin à la stabulation et à l'excès d'ensilage et de consommation de soja.
20. S'adapter au changement climatique.
21. Arrêter d'importer à tout va
22. Prévoir des sanctions plus dissuasives pour faire respecter les normes d'épandage des produits phytosanitaires (conditions d'emploi à respecter : température, pluie...distance par rapport aux habitats et aux écoles...).
23. Créer des connexions écologiques entre les différentes unités (haies, zones humides...), des trames vertes et bleues qui prennent aussi en compte la faune peu mobile (reptiles, amphibiens, insectes du sol) et là encore pas seulement les "volants".
24. L'A69 menace notre vallée et ses champs parmi les plus fertiles de France. Nous ne voulons pas de cette autoroute ni de ses ZAC à venir qui grignoteront notre espace agricole et naturel.
25. Réduire l'utilisation du plastique.
26. Réduire la chasse en mois et en jours par semaine, diminuer la liste des espèces chassables et supprimer la liste macabre des espèces dites nuisibles.
27. Pour les grandes régions céréalières du nord au sud-ouest, mettre en œuvre l'initiative du "4 pour mille" (COP21-Paris 2015) qui consisterait à augmenter de 0,2% par an la teneur en humus des sols cultivés (facilement réalisable par culture intermédiaire ou source de complément organique locale) compenserait 12% d'émission annuelle de CO2 en France.
28. Résoudre l'usage de l'eau pour des cultures non adaptées et à des moments de la journée où la chaleur induit une évaporation.
29. Envoyer des petits paysans dans les ministères, au Sénat ou à l'Assemblée, pas des industriels des produits phytosanitaires.
30. Cesser de croire aux économies d'échelle que permettraient les super-exploitations (les coûts environnementaux et sociaux sont externalisés et devraient être pris en compte pour voir si il y a vraiment "économie").
31. Mieux rémunérer les produits de l'agriculture biologique en demandant aux distributeurs de réduire leurs marges bénéficiaires.
32. Arrêter les subventions de gros matériels qui poussent aux grandes parcelles.
33. Arrêter les autorisations d'exploiter et l'attribution de subventions de la PAC à ceux qui détruisent par le drainage, l'abattage d'arbres et le rasage de talus ....).
34. Inciter les consommateurs à manger local
35. Pour les communes, mettre fin aux coupes d'arbres et préférer un entretien régulier.
36. Faire bénéficier les agriculteurs non-bio de formations dispensées par des écologues spécialisés dans l'étude du sol vivant
37. Permettre aux agriculteurs d'avoir accès à des variétés rustiques bien plus résistantes aux maladies, ravageurs, sécheresses et adaptés à leur terroir.
38. Interdire le pompage direct dans la nappe.
39. Interdire les cultures non adaptées au sol et au climat.
40. Pour favoriser les prairies, notamment le pâturage, il faut mettre moins de contraintes. Notamment revoir le système de prairies permanentes et temporaires. Limiter les prairies temporaires à 5 ans oblige à un retournement trop précoce (moins de 5 ans) des prairies dans les systèmes pâturant, qui ne favorise pas la biodiversité ni la structure du sol et qui bride les rotations de cultures. Cela oblige également à gérer les adventices de manière chimique alors qu'une rotation permettrait de modérer les traitements phytosanitaires
41. Intégrer les coûts cachés, notamment de santé et de dépollution, dans la formation des prix agricoles : un produit écologique serait de fait probablement moins coûteux qu'un

conventionnel ou du moins la différence de prix serait moins élevée (donc effet levier sur la consommation et les publics précaires).

## Demande de précisions et recommandations au responsable du plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

### Précisions à apporter de la part du responsable du plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées

#### Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Préciser les suites données aux 300 propositions du public

#### Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, et sur la prise en compte des avis des participants

1. Planification intégrée : pour une meilleure cohérence et visibilité, intégrer le Plan dans les outils de planification existants (SRADDET/SCoT/PLU et DSF ; SGPE)
2. Planification participative : associer le public et les parties prenantes à l'élaboration du Plan et à sa mise en œuvre en mettant en place une planification participative continue, c'est-à-dire en associant tous les publics à l'élaboration des documents de planification - les modalités de cette association doivent elles-mêmes être construites avec les parties prenantes.
3. Évaluation des pratiques et Information du public : fonder l'évaluation de la restauration sur des indicateurs mesurant l'évolution des pratiques et l'efficacité des mesures ; en rendre public les résultats sur une plateforme de données ou un tableau de bord public.

## Liste des annexes

- Annexe 1 : Nominations des garants
- Annexe 2 : Courrier sur les modalités
- Annexe 3 : Courrier sur la mobilisation
- Annexe 4 : Recommandations pour la mobilisation

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Commission nationale  
du débat public

**Décision n° 2024 /197 / PNRN / 1 du 11 décembre 2024 relative au projet de plan national de restauration de la nature**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le IV de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu le courrier de Mme Célia DE LAVERGNE, représentant le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie et du Climat et de la Prévention des risques, reçu le 5 novembre 2024 et le dossier annexé, saisissant la CNDP du projet de plan national de restauration de la nature ;

Considérant que :

ce projet comporte des enjeux nationaux sur l'environnement, l'aménagement du territoire, sociaux et économiques ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

**Article 2**

Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

**Article 3**

M. Floran AUGAGNEUR et Mme Anne BERRIAT sont désignés garant et garante de la concertation préalable sur le projet de plan national de restauration de la nature.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 décembre 2024.



Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2024.12.13 14:20:16  
+01'00'

Le président  
M. Papinutti

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Commission nationale  
du débat public

**Décision n° 2025 / 53 / PNRN / 2 du 5 mars 2025 relative au projet de plan national de restauration de la nature**

**La Commission nationale du débat public,**

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le IV de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n° 2024 /197 / PNRN / 1 du 11 décembre 2024 décidant d'une concertation préalable et désignant M. Floran AUGAGNEUR et Mme Anne BERRIAT garant et garante de cette dernière ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Dominique de LAUZIÈRES est désignée garante de la concertation préalable sur le Plan national de restauration de la nature, en complément de M. Floran AUGAGNEUR et de Mme Anne BERRIAT précédemment désignés.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 mars 2025.



Signature numérique de Marc  
PAPINUTTI marc.papinutti  
Date : 2025.03.05 18:37:53 +01'00'

Le président  
M. Papinutti

## **Concertation nationale sur le Plan national de restauration de la nature**

### **Modalités définies par les garants de la CNDP**

**24 mars 2025**

- **Campagne de sensibilisation**

“La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue (...) de sensibiliser et d'éduquer le public à la protection de l'environnement” L120-1

Une campagne de sensibilisation sur les enjeux de la restauration pourra avoir deux objectifs principaux : 1/ apporter des premiers éléments d'information au public sur les enjeux de la biodiversité et 2/ communiquer sur la procédure et mobiliser le grand public.

- **Information, vérification et qualité de la donnée**

Un Conseil scientifique, composé d'une diversité d'experts des sujets concernés, pourrait formuler des avis sur les informations qui circulent. Ces avis seront publiés en actualité du site de la concertation.

- **Site internet de la concertation**

*Objectif : « vitrine » de la concertation, information sur le débat, information sur le PNRR et ses enjeux, possibilité de déposer des contributions et d'échanger en ligne*

Un espace dédié pourrait contenir toutes les ressources constituant l'information soumise au débat (rapports, synthèses, visuels, cartographies, vidéos, etc.)

Un autre espace devra permettre l'échange entre participant.e.s et ne pas se limiter à une succession de commentaires parallèles. Les échanges libres de la plateforme permettent également une meilleure identification des logiques argumentatives nécessaires à la restitution. Un questionnaire (plusieurs entrées en fonction du temps disponible) est élaboré pour aider le public à développer ses observations sur les principaux sujets du plan.

**Le questionnaire :**

Objectif : apporter des informations au public et aider le public à formuler des observations et des propositions sur différentes dimensions de la restauration de la nature.

Méthode : deux versions, une version courte et une version longue + un quizz

La version courte questionne de manière très large le public sur l'état de la nature près de chez lui et sur ses propositions d'actions et de politiques publiques de restauration

La version longue questionne le public autour des différents enjeux des différents écosystèmes concernés

- **Événements “la biodiversité près de chez vous” : chaque région / chaque typologie de milieu**

*Objectifs : Permettre à toute personne d'échanger avec les décideurs ou leurs représentants et faire le tour des principaux bassins régionaux et catégories de milieu (pour échanger sur les principaux enjeux du PNRN et recueillir les propositions du public)*

Évènements organisés en trois temps : apport d'information / identification des zones à restaurer / solutions et propositions.

L'organisateur doit veiller à laisser la possibilité au public de définir les sujets du débat, par exemple en montant en généralité notamment sur l'allègement des pressions qui s'exercent sur la biodiversité ou les orientations du plan.

- **Événement auto-organisés**

*Objectifs : démultiplier la possibilité d'organiser des échanges pour potentiellement couvrir davantage du territoire et publics variés*

Cet outil consiste à offrir la possibilité à toute personne ou collectif (habitant.e.s, associations, collectivités territoriales, syndicats d'entreprises, etc.) d'organiser une réunion, publique ou non, de leur propre initiative.

Les réunions seront référencées sur le site de la concertation.

Un kit de débat est à produire avec les garants. Ce "Kit de débat" est alors mis à disposition de tous et toutes sur le site de la concertation. Il permettra de guider l'organisation, l'animation et la restitution de la réunion locale.

Une attention particulière doit être portée à :

- *l'identification et possiblement la formation des réseaux pouvant organiser de tels événements*
- *la manière dont la parole du public est restituée aux garants*

Ce dispositif est le moins coûteux du point de vue budgétaire. La CNDP pourrait mettre à disposition les kits (méthodologique et formulaire de restitution) déjà utilisés pour d'autres débats. Pour la partie kit d'information, le dossier de concertation et toute autre synthèse et infographie préparées pour la concertation pourront être utilisés dans le kit de débat. Ce dispositif demande plutôt une implication et la présence de ressources humaines en mesure de suivre la mise en place des réunions d'initiative locale.

- **Débats mobiles**

*Les débats mobiles permettent de toucher des publics très variés ; des visites d'établissement scolaires (lycées agricoles, etc.) et universitaires seraient utiles pour informer, sensibiliser et récupérer la parole de publics jeunes, souvent éloignés de la concertation.*

Paris, le 4 juin 2025

Madame la Directrice,

Le 7 mai dernier, la CNDP a validé les modalités de la concertation préalable sur le PNRN et vous en a confié l'organisation en tant que maître d'ouvrage, conformément aux articles L. 121-8, L. 121-9, L. 121-15 et L. 121-16 du code de l'environnement.

Celle-ci a commencé le 23 mai 2025 pour une durée de trois mois et nous souhaitons effectuer un premier retour sur l'organisation de ses quinze premiers jours.

Lors de la plénière du 7 mai 2025, après plusieurs semaines de préparation avec les garants, la maîtrise d'ouvrage s'est notamment engagée à lancer une campagne nationale de sensibilisation et à organiser des événements dans chaque région de l'Hexagone entre les mois de juin et juillet. La décision de la CNDP énonçait qu'il y avait lieu de veiller à ce que la participation des publics exposés à des contraintes saisonnières soit facilitée.

Nous devons nous assurer que la dynamique engagée dans la préparation de la concertation soit poursuivie et que les modalités validées par la CNDP soient bien mises en œuvre. Or à ce stade, seules les dates de trois événements sont fixées pour l'ensemble des régions et la campagne de sensibilisation n'a pas commencé.

Pour éviter une distorsion entre les engagements pris en plénière et les modalités mises en œuvre, il nous semble nécessaire de bien respecter les conditions suivantes :

- la campagne de sensibilisation doit se dérouler aussi tôt que possible durant la concertation préalable ;
- les événements doivent être annoncés au minimum 15 jours avant leur tenue pour permettre au public de se mobiliser et de s'organiser ;
- les déroulés des événements doivent a minima être discutés avec les garants qui s'assurent du respect des principes de la CNDP.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la réalisation de cette concertation selon les modalités définies par la décision du 7 mai.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice, nos cordiales salutations

Les garants de la concertation  
Anne Berriat, Dominique de Lauzières et Floran Augagneur

23 juin 2025

**Les garants de la CNDP sont attentifs à ce qui est mis en place par la maîtrise d'ouvrage pour mobiliser les différents publics aux différents événements de la concertation sur le PNRN.**

**Ci-dessous une série de recommandations non exhaustives pour la mobilisation des différents publics aux événements régionaux "La nature près de chez moi" :**

- **Dates et horaires et lieux** des événements doivent être **communiqués le plus en amont possible au public**, au minimum 15 jours à l'avance ;
- Privilégier les **lieux facilement accessibles**, et **habitués à recevoir du public** ;
- Le **contenu de la réunion**, son **thème** et son **objectif** (ainsi que son déroulé) doivent également être communiqué et publié sur le site internet ;
- **Multiplier les canaux d'invitation et de diffusion de l'information** sur l'évènement afin de diversifier les publics présents ;
- **Envoyer l'invitation à toutes les parties prenantes** (associations, élus et collectivités territoriales, syndicats, entreprises, etc.) et leur **demandeur de la relayer auprès de leur réseau** ;
- **Se rapprocher des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt** afin de pouvoir utiliser leurs canaux de diffusion et de prendre contact avec les syndicats d'agriculteurs ;
- Se rapprocher des **centres universitaires et scolaires concernés** ;
- **Toujours envoyer un rappel quelques jours avant l'événement** dans les listes de diffusion et un rappel téléphonique aux personnes déjà inscrites ;
- **Utiliser la publicité par voies d'affichages**, la **distribution de flyers** ou de **boitage** auprès de riverains concernés ;
- **Diffuser l'invitation sur les réseaux sociaux**, et faire des **campagnes ciblées spécifiques** ;
- Lancer la **campagne de mobilisation pour sensibiliser le public** et le mobiliser aux événements organisés ;

**Les garants de la concertation du PNRN**

